



Sous l'égide
de la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE DE MAINE-ET-LOIRE

POLITIQUES DE JEUNESSE en milieu rural :

Pourquoi, comment ?

Repères, témoignages, perspectives

49

Maine-et-Loire

Jeunes

Projets de territoire

Animation





ÉDITO

Angers, le 04 Avril 2014

« Parce que je porte la conviction certaine d'une véritable opportunité d'articuler étroitement les politiques de prévention et d'éducation avec les politiques de réparation ; je suis heureuse de vous présenter le guide départemental des politiques de jeunesse. D'une part, les politiques de prévention et d'éducation sont notamment les politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de la vie associative mais également les politiques sportives. D'autre part les politiques sociales menées par ma direction peuvent être considérées comme des politiques de réparation en lien avec l'action sociale de droit commun relevant de la collectivité départementale. Agir sur le moyen et long terme et agir sur le court terme, nos actions peuvent se conjuguer sur le terrain privilégié de la jeunesse afin de décliner le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale par exemple, de manière à offrir à tous et bien sur à nos futurs concitoyens les moyens de participer et d'agir en connaissance de cause.

Ce guide est l'aboutissement d'un étroit travail de collaboration mené par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le guide départemental des politiques de jeunesse à l'attention des élus du monde rural, élaboré avec l'aide de nos partenaires institutionnels et associatifs, sera pour vous une aide précieuse pour mener à bien :

- la réflexion,
- le partenariat,
- l'élaboration,
- l'évaluation,

d'une politique ambitieuse pour la jeunesse de votre territoire.

Articulé autour des questions fondamentales comme des questions pratiques, il doit vous permettre d'amorcer, puis de mener le travail de concertation avec toujours à votre service l'ingénierie des conseillers jeunesse de la DDCS de Maine-et-Loire.

Bonne lecture et à très bientôt. »

Noura KIHAL-FLÉGEAU

Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire

SOMMAIRE

Préambule	Page 03
FICHE 1 La situation des politiques de jeunesse dans le département	Pages 04 à 10
FICHE 2 Qui sont les adolescents et les jeunes ?	Pages 11 à 22
FICHE 3 L'impact d'une politique de jeunesse en zone rurale	Pages 23 à 27
FICHE 4 Quelles sont les méthodes pour bâtir un projet de politique de jeunesse ?	Pages 28 à 33
FICHE 5 Le portage juridique d'une politique de jeunesse. Approche des pratiques en vigueur	Pages 34 à 37
FICHE 6 Qu'est-ce que l'animation ?	Pages 38 à 47
FICHE 7 Combien ça coûte ?	Pages 48 à 51
FICHE 8 Les ressources institutionnelles et associatives	Pages 52 à 66

PRÉAMBULE

Intentions de la direction départementale de la cohésion sociale

Ce guide s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique « Priorité jeunesse » adoptée lors du Conseil Interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013, présidé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault.

Cette politique s'articule autour de 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes mises en œuvre à partir de 2013 :

1. Créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes ;
2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage,
3. Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins,
4. Faciliter l'accès des jeunes au logement,
5. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes,
6. Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
7. Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire,
8. Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité,
9. Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet,
10. Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes,
11. Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes,
12. Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public,
13. Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations.

Pour en savoir plus consultez http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CIJ_Rapport_21_fevrier_2013.pdf

De manière plus générale, la direction départementale de la cohésion sociale, dans le cadre de la politique nationale citée ci-dessus a inscrit **l'accompagnement à la qualité des politiques locales de jeunesse en priorité de son action départementale.**

Afin de faciliter l'émergence et/ou la structuration de ces politique éducatives locales pour la jeunesse dans les territoires, plusieurs actions partenariales sont mises en œuvre :

Pour soutenir les élus dans la construction des politiques locales de jeunesse :

- Réalisation d'un **guide des politiques de jeunesse en milieu rural** ;
- Mise en œuvre et accompagnement des **dispositifs Nationaux et Européens de jeunesse** ;
- Mise en œuvre sur certains sites expérimentaux d'un **contrat d'accompagnement des Politiques Territoriales de Jeunesse (PTJ)**.

Pour soutenir les professionnels de l'animation jeunesse :

- Réalisation d'un **programme de formation gratuit ouvert à tous les acteurs des champs socio-éducatifs proposé tous les ans**. Les thématiques de la mobilité internationale, des pratiques numériques, des pratiques d'information des jeunes, de l'engagement des jeunes y sont notamment abordés ;
- Animation et coordination de plusieurs **réseaux de professionnels** sur les thématiques de politique de jeunesse (information jeunesse...).

Au delà de la démarche de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités locales, la DDCS propose un certain nombre d'outils et de ressources mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre de politiques de jeunesse¹.

Ce guide ressource est le fruit d'une collaboration impliquant de nombreux partenaires (associations, collectivités locales). Vous trouverez à la fin de ce guide les coordonnées des différents partenaires impliqués dans cette réalisation.

¹ Cf. chapitre 8

01

LA SITUATION DES POLITIQUES de jeunesse dans le département

Chiffres clés en Maine-et-Loire

50 500 adolescents
de 11-15 ans, soit **7 % de la population**

103 000 jeunes
de 16-25 ans, soit **10 % de la population**

Taille des CC

CA Angers Loire Métropole
33 communes, **34 % de la population**,
266 000 habitants

Choletais et Saumurois
45 communes, **18 % de la population**,
143 000 habitants

**4 communautés
de communes**
de 20 000 à 24 000 habitants, 44 communes,
12 % de la population, 91 500 habitants

**13 communautés
de communes**
de 11 000 à 18 500 habitants, 151 communes,
25 % de la population, 197 000 habitants

**10 communautés
de communes**
de 6 000 à 10 500 habitants,
90 communes,
11 % de la population,
88 000 habitants

01 /01 – Qu'est-ce que le rural aujourd'hui ?

La distinction entre ville et campagne est de moins en moins pertinente de nos jours puisque les populations sont de plus en plus mobiles et accèdent aux mêmes pratiques culturelles et demandes sociales. Elles s'inscrivent dans une culture du numérique qui réduit les distances et donne accès aux mêmes informations et services. Pour autant, les habitudes des habitants et les moyens disponibles pour les politiques publiques sont très différents d'un territoire à l'autre, que l'on se trouve dans l'agglomération d'Angers, dans le Saumurois ou le Choletais, dans le Segréen, le Haut Anjou, le Baugeois ou le Vihiersois...

Pour appréhender le rural dans sa globalité, l'INSEE a préconisé, dans un rapport pour la DATAR en 2003, un large périmètre, sous le nom de référentiel rural élargi. Cet espace rural élargi s'étend des espaces périurbains, y compris autour des grandes villes, aux communes les plus rurales en passant par les petites et moyennes villes. Il exclut en revanche les plus grandes villes (unités urbaines de plus de 30 000 habitants).

Les habitants de ces espaces partagent un même sentiment de vivre à la campagne, dans des paysages peu denses qui restent marqués par les espaces naturels et agricoles. Si l'on considère la typologie des territoires vécus de l'INSEE, l'espace à dominante rurale français (hors couronnes périurbaines) représente 70 % de l'espace géographique

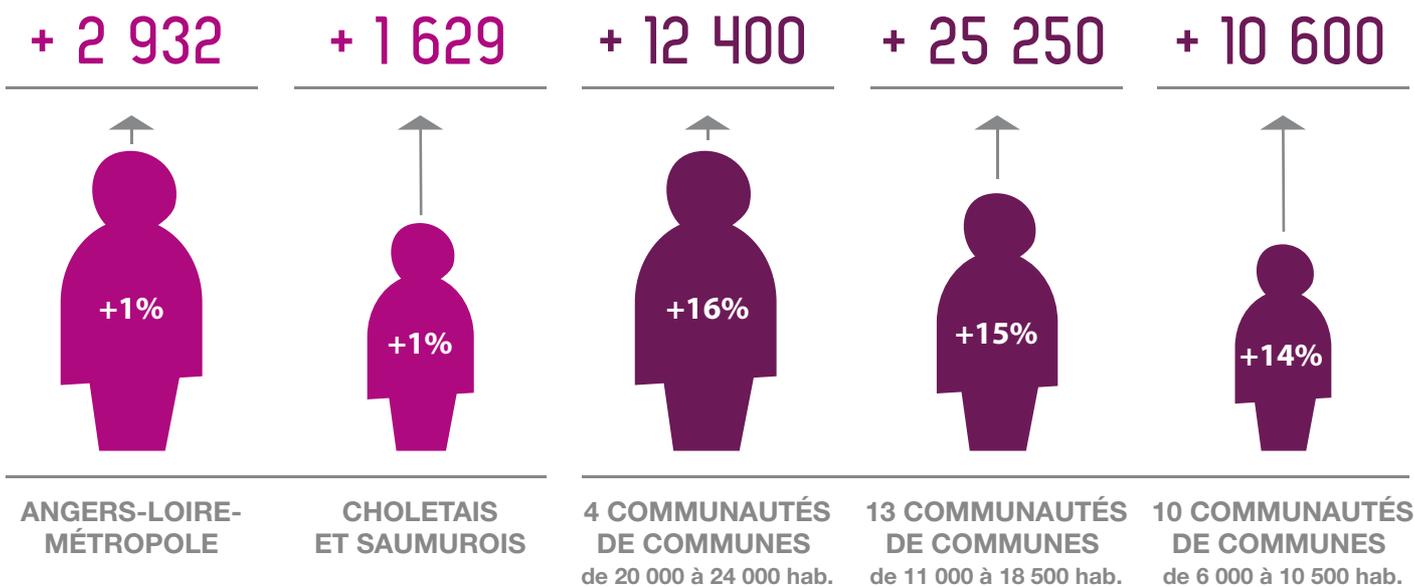
et 23 % de la population. Depuis 1999, le taux de croissance annuel de la population, en moyenne, s'élève à 0,25 % dans les grandes agglomérations ; en revanche, il est de 1,2 % dans les espaces ruraux (INSEE Première N° 1275 – janvier 2010).

Compte tenu de la croissance démographique des espaces ruraux, de la forte présence d'enfants et d'adolescents dans ces communes, des évolutions de la famille, de l'activité féminine et de l'allongement de la jeunesse qui reporte à au moins 23-25 ans l'entrée dans une vie professionnelle et matrimoniale, nombre de communes rurales ou périurbaines ont développé des projets de politiques de jeunesse et d'animation ces dix dernières années. Ce document propose un état des lieux de ces pratiques et vise à accompagner les collectivités ou associations qui aspirent, elles aussi, à développer des services ou des activités avec et pour les adolescents et les jeunes adultes.



Croissance de la population

ENTRE 1999 ET 2009

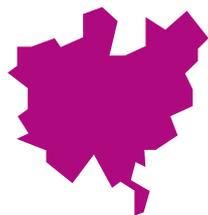


Densité de la population



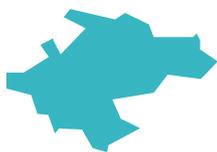
Évolution des populations des EPCI

ENTRE 1999 ET 2009



64 889

11-25 ans en 2010
soit - 3 262 entre 1999 et 2009



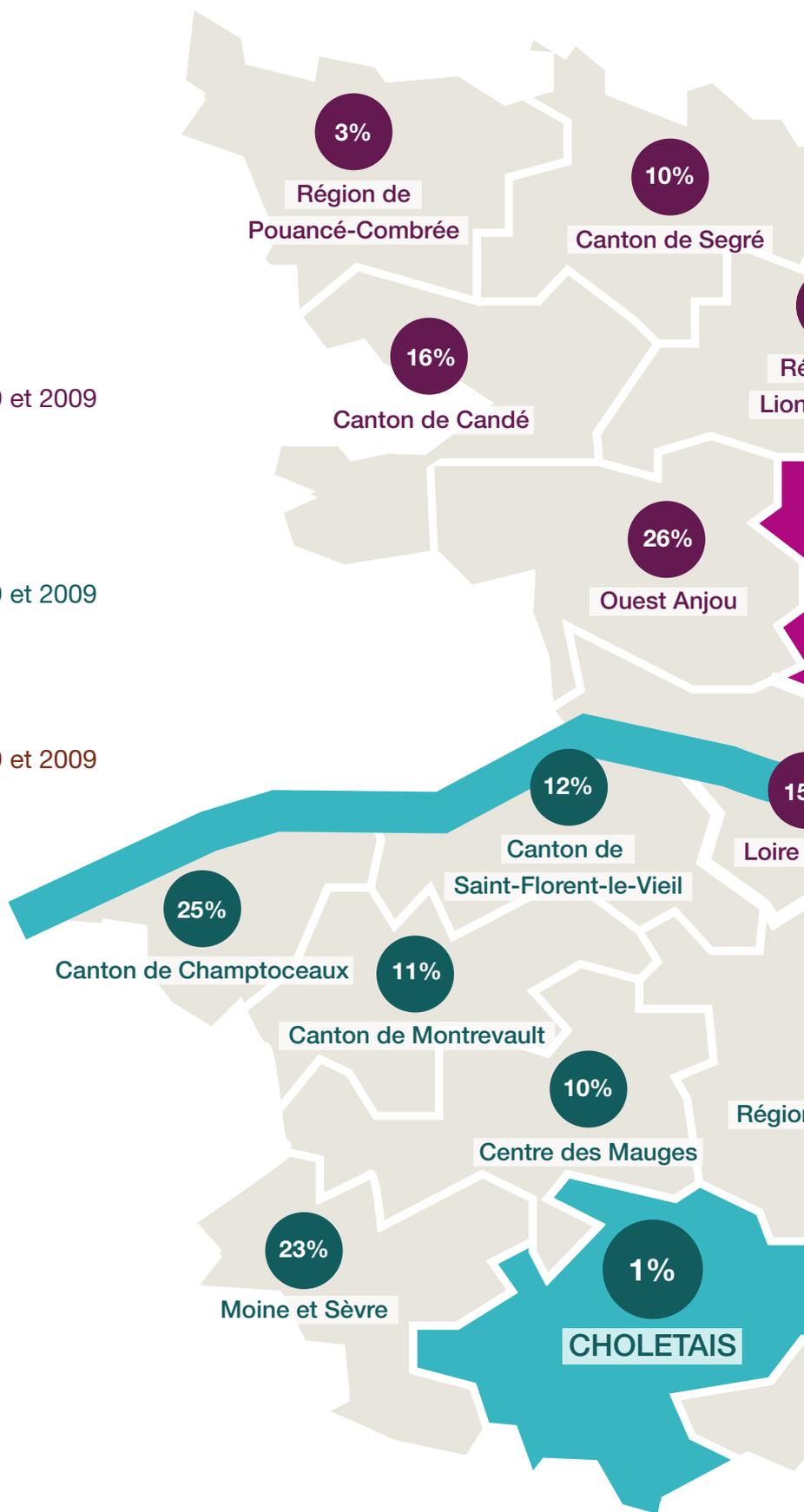
10 948

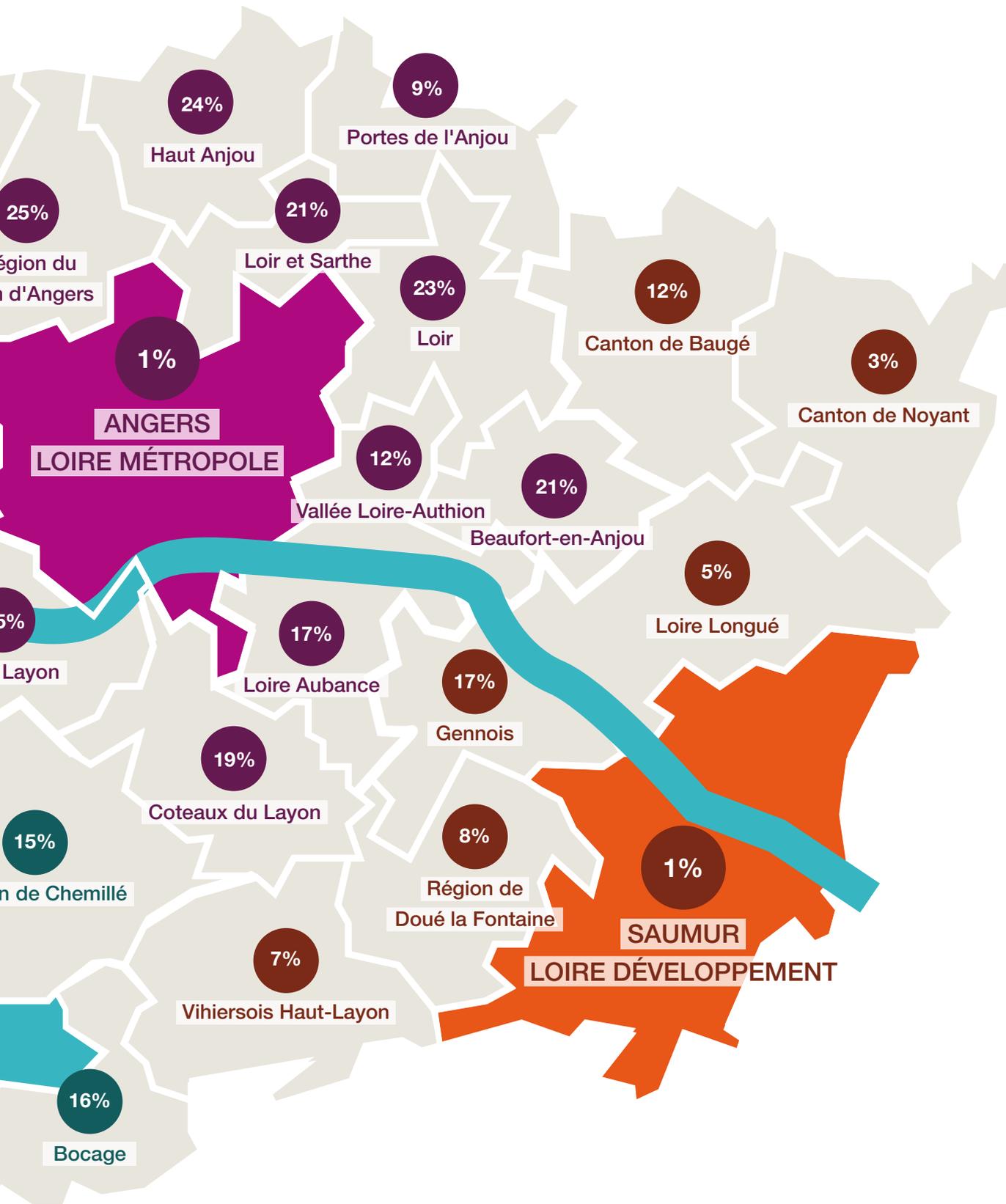
11-25 ans en 2010
soit - 1 022 entre 1999 et 2009



15 029

11-25 ans en 2010
soit - 2 509 entre 1999 et 2009





01 /03 - Une politique pour les adolescents et les jeunes : pourquoi ?

Les différences entre enfance /adolescence / jeunesse

Les 11-24 ans constituent 18 % de la population du Maine-et-Loire, soit 143 200 personnes (INSEE 2009).

Alors que les 11-24 ans représentent 143 200 personnes dans le Maine et Loire, soit 18 % de la population en 2009, il existe des inégalités entre les âges et entre les territoires.

Entre les âges, car les dispositifs de la petite enfance font l'objet d'attentions, de moyens, de savoir-faire structurés qui impliquent très souvent des espaces d'une grande qualité architecturale et fonctionnelle ; on parle alors de modes de garde, qui apportent un service aux parents et rendent la commune plus attractive.

En revanche, en matière d'adolescence et de jeunesse, les services sont généralement moins structurés et moins portés par les élus locaux. On constate ainsi des inégalités entre les territoires, car des volontés politiques et des histoires locales ont porté la question de la jeunesse au cœur de l'action publique, tandis qu'ailleurs on considère que ceci relèverait de la famille ou de la sphère privée, ou

encore que l'adolescent se construirait dans l'opposition et la marge, et qu'il suffirait d'attendre que « jeunesse se passe ».

D'autant qu'une politique de jeunesse est complexe à animer, parce que les adolescents et les jeunes ne souhaitent pas des modes de garde, mais des relations éducatives qui leur permettent de se construire, de créer des relations, parfois de s'opposer au cadre, de découvrir des territoires et des activités, de se rendre utile sur la commune ou de partir à l'étranger. Une politique de jeunesse doit accompagner la construction identitaire des adolescents, avec beaucoup d'incertitudes, et ne surtout pas proposer un programme « pré fabriqué ». Il n'existe pas de recettes miracles en la matière, mais seulement des volontés d'expérimenter des pratiques, d'analyser ce que l'on produit, et de continuer à avancer ; sachant que les habitudes, aspirations et effets de modes des adolescents évoluent d'une génération à l'autre, c'est-à-dire tous les 3 - 4 ans.

Et du fait de l'allongement de la jeunesse, du manque de reconnaissance – assurée autrefois par l'entrée rapide dans le monde du travail pour une majorité - de l'absence d'un revenu de subsistance national, des difficultés d'accès à un logement indépendant et au monde du travail, il est devenu nécessaire de se mobiliser collectivement pour accompagner ces jeunes au moins jusqu'à 25 ans comme le font les organismes d'information jeunesse, les Missions locales ou les Foyers de Jeunes Travailleurs... On compte dans le département 21 Points information Jeunesse répartis sur 13 communautés de communes (fréquentés par 25 000 jeunes), 9 foyers de jeunes travailleurs (1120 places), et 12 635 jeunes suivis par la mission locale (8 % des 16-25 ans), dont 23 % en territoire rural (2921 jeunes).

Parole

... de jeune

« Si y avait pas l'espace jeune, on ne ferait rien, ou de l'ordinateur et de la télé ! On resterait tout le temps chez nous ! »

... de professionnel

« Pour les ados, les locaux sont souvent pourris, avec les souris sous le canapé. »



Les différentes logiques des politiques de jeunesse

Une communauté éducative qui souhaite accompagner les adolescents et les jeunes de son territoire peut articuler différentes logiques :

Une logique éducative, qui cherche à articuler l'éducation formelle (école, collège, lycée) et l'éducation non formelle (associations, parents, médias, espaces publics...). Les territoires proposent un service aux parents, et des loisirs éducatifs à leurs adolescents, où les notions de plaisir, de convivialité, de faire ensemble, de participation aux décisions sont centrales. La collectivité est un acteur clef pour développer un projet cohérent entre les acteurs éducatifs (projets éducatifs de territoires, projets éducatifs locaux), et s'investit dans la concertation (instances de pilotage, d'orientation, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseil d'administration du collège et des associations...).

» Pour les familles, c'est un service en plus ; le jeune est mieux dans un foyer avec nous que de rester chez lui toute la journée devant sa console de jeux ; en termes d'ouverture d'esprit, c'est mieux qu'il sorte de chez lui.
Élu associatif

» Concrètement, une municipalité ne peut pas faire autrement que de réfléchir à ce qu'elle veut pour l'enfance et la jeunesse ; si elle le fait, elle devient une commune attractive et elle assure le renouvellement de sa population.
Élu municipal

Une logique d'accompagnement, qui peut aider les adolescents et les jeunes à faire des rencontres, des activités et des découvertes, dans une logique de plaisir et de convivialité, mais aussi à se rendre utile sur la commune, à faire des choix personnels pour construire leur trajectoire de vie... Notre société est devenue de plus en plus complexe, et les institutions éducatives que sont l'école et la famille ne sont pas toujours adaptées ou suffisantes pour se construire en tant que citoyen ; les professions de l'animation sont au cœur de cette compétence.

» Un ancien groupe du foyer avait organisé un festival (-le vieux chêne-) en août, soutenu par une banque et d'autres partenaires ; ils voulaient faire bouger la commune.
Responsable associative

» On a monté l'opération BTC, bouges ta commune, avec un noyau de jeunes qui se connaissaient, déjà impliqués dans la vie associative ; c'est devenu un groupe moteur, visible sur la commune pour les autres jeunes et le reste de la population. Ce qui a donné envie, c'est Les oscars de la jeunesse, une cérémonie de valorisation des jeunes où tout le monde est habillé sur son 31.
Responsable associatif

Une logique de prévention, qui vise à promouvoir la santé des jeunes générations, et à prendre soin des jeunes et des familles les plus vulnérables, en apportant du soutien aux parents, en renforçant les liens avec les travailleurs sociaux du Conseil général, du centre communal d'action sociale, du centre social, ou en traitant des questions d'incivilités ou de délinquance avec les acteurs de la sécurité. (police municipale, gendarmerie).

» Il y a deux sortes de jeunes : ceux qui sont informés, dont les parents ont un réseau, ou qui les envoient au centre information jeunesse à Angers. Et les autres, qui ont moins de formation, qui cherchent du boulot, qui n'ont pas de CV, et qui ont une forte demande à l'égard des animateurs.
Animateur

» Pour l'accueil des 14-17 ans, au début ils étaient 5, et maintenant il y a 20 adhérents ; et on touche les jeunes qui en ont le plus besoin, les jeunes en difficulté qui seraient à traîner dans la rue.
Responsable associatif

Une logique de citoyenneté et de développement local, qui vise à développer la vie publique et la participation sociale, à travers la vie des associations et l'animation des espaces et équipements publics ; ici les jeunes constituent une ressource considérable, à condition qu'ils soient reconnus dans leurs attentes et leurs compétences. Les communes développent ainsi le bien vivre ensemble, luttent contre l'effet cité dortoir, et contribuent au renouvellement de la démocratie.

» Pour avoir 23 candidats aux élections municipales, il va bien falloir les trouver quelque part !
Élu local

» En tant que président du foyer, je suis invité aux réunions de la communauté de communes, pour des événements, avec les pompiers ; on est vraiment considéré comme une association.
Jeune président de foyer de jeunes

Une logique d'insertion professionnelle, qui vise à développer les liens entre les jeunes et le monde du travail, à ouvrir les portes de l'entreprise, à faciliter l'accueil des jeunes ; bien que les compétences en matière de formation soient imparties à l'Education Nationale et au Conseil Régional, les collectivités locales ont souvent des atouts pour faciliter le lien emploi-formation : accueillir et faciliter l'accueil des stagiaires, organiser des temps forts autour de l'emploi saisonnier et de l'orientation, soutenir la responsabilité sociale des employeurs, valoriser les démarches d'accueil de qualité... On pourra aussi accompagner les jeunes créateurs d'entreprise, faciliter la transmission d'exploitations agricoles, valoriser l'apprentissage, et ainsi soutenir la dynamique économique locale.

» On travaille beaucoup avec la mission locale, on leur envoie des jeunes si on voit qu'ils quittent le cursus scolaire, et on fait intervenir la mission locale chaque année pour une sensibilisation sur l'emploi saisonnier, car les jeunes sont demandeurs de travailler ; et dans un deuxième temps on les accompagne sur leur CV.
Responsable de secteur jeunesse

» On avait une permanence de la mission locale chaque semaine dans notre point information jeunesse, et on faisait beaucoup de travail en commun, les jeunes passaient d'un bureau à l'autre, on mettait à jour les CV, on préparait les entretiens, on faisait du suivi personnalisé ; et on faisait aussi des mercredis d'info, sur les jobs d'été, l'apprentissage, les parrainages...
Responsable de secteur jeunesse

01 /04 - Quelles sont les pratiques des politiques de jeunesse dans le département ?

Aux côtés des collectivités locales, les mouvements associatifs sont très présents dans le département et fortement mobilisés pour organiser et animer les politiques de jeunesse locales, dans la tradition de l'éducation populaire. Un groupe de travail départemental, composé notamment d'une dizaine de fédérations ou associations d'éducation populaire, ainsi que des visites auprès de 17 structures du département, nous ont permis de prendre connaissance de la situation départementale.

Cet état des lieux nous montre que :

- Les attentes des adolescents et des jeunes sont centrées sur les relations sociales, la découverte d'activités, le montage de projets, les voyages¹,
- Les effets d'une politique de jeunesse sont multiples sur les communes, en termes de démographie et de vie démocratique, de vie sociale et intergénérationnelle, de développement local²,

- L'élaboration d'une politique de jeunesse nécessite un portage politique clair, même si ce sont parfois les associations locales qui assument un tel projet ; les liens entre associations et collectivités locales (commune, communauté de communes, ou regroupement de communes) sont le plus souvent encadrés par des conventions³ ; Il existe plusieurs expériences qui ne font pas appel à des professionnels salariés ; mais le plus souvent la mise en œuvre d'une politique de jeunesse nécessite l'emploi d'animateurs, qui mettent en œuvre une professionnalité avérée, des compétences multiples, et aspirent à travailler en réseau et à se former⁴,

- La conduite d'une politique de jeunesse nécessite un investissement humain et financier ; si la politique de jeunesse se réduit dans certains cas à la mise à disposition d'un local, elle nécessite des moyens modestes mais réels pour être plus ambitieuse : s'adresser à une diversité de jeunes, garçons et filles de différentes tranches d'âge et milieux sociaux,

proposer des activités et accompagner des projets, s'intéresser au bien-être et à la prévention des difficultés sociales, apporter de l'information aux jeunes et les aiguiller dans leur accès à l'âge adulte... Sur une quinzaine de structures visitées et employant des professionnels, le coût moyen en fonctionnement est de 550 € par an et par jeune concerné par les actions ; le budget moyen est de 160 000 €, variant de 35 000 à 500 000 € en fonction de la taille des collectivités. Il existe des aides financières, notamment de la CAF, de la MSA et du Conseil Général, ou des aides sur projets (DDCS, Erasmus +), et une partie d'auto financement par les usagers⁵,

- De nombreuses ressources sont accessibles dans le département ; elles sont présentées en partie 8.

¹ Cf. chapitre 1, partie 2

² Cf. chapitre 3, partie 3

³ Cf. chapitre 3, partie 4 et 5

⁴ Cf. chapitre 4 et 5, partie 6

⁵ Cf. chapitre 6, partie 7



02

QUI sont les adolescents et les jeunes ?



02/01 – Adolescents en Maine-et-Loire — Quelques chiffres (Source INSEE, RGP 2010)

Nous nous intéressons à deux tranches d'âge, qui ont des façons d'être et des préoccupations très différentes, et qui font l'objet de politiques publiques différenciées : les adolescents de 11-17 ans, d'une part, et les jeunes de 16 -25 ans, d'autre part. Une politique jeunesse doit aujourd'hui tenir compte de ces deux tranches d'âge.

Le renouvellement et la croissance de la population sont des réalités qui changent la donne sur les territoires ruraux. Il importe d'anticiper ces évolutions. Du fait du vieillissement de la population, le nombre de jeunes 11-25 diminue entre 1999 et 2009 dans le département (- 9 800 personnes) ; toutefois cet effectif augmente dans les communautés de communes du Loir, Loire Layon, des coteaux du Layon, de Beaufort en Anjou, dans la région du Lion d'Angers.

→ Voir tableau n°1 en annexes p. 21

02/02 – Jeunes en Maine-et-Loire — Quelques chiffres (Source INSEE, RGP 2010)

La part des jeunes adultes varie de 9% (Baugé, Beaufort en Anjou, Champtoceaux, Portes d'Anjou, Gennois, Noyant) à 18 % (Angers). En milieu rural, les jeunes entrent plus rapidement dans le monde du travail, et cherchent à être accompagnés dans ces démarches. Le taux de chômage varie de 7 % (Montrevault) à 21 % (Loire Longué), parmi les jeunes actifs.

→ Voir tableau n°2 en annexes p. 22

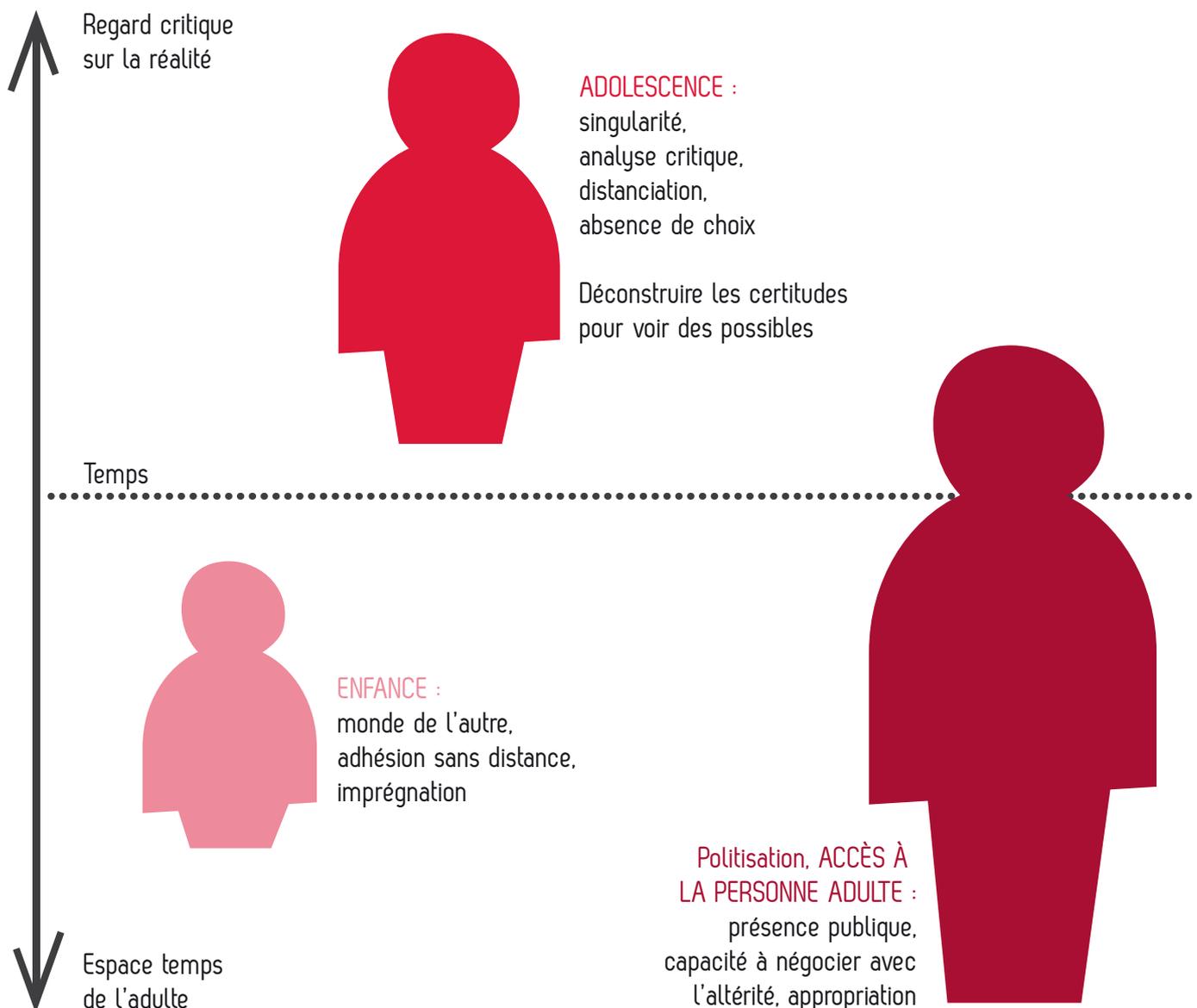
02/03 – Qu'est-ce que l'adolescence ?

L'adolescent se construit dans la continuité de ce qu'il a élaboré pendant l'enfance, en termes de rapport à l'autre, d'estime de soi, d'engagement, de vie affective. Néanmoins la période adolescente constitue un passage vers une identité personnelle et une réflexivité, ce que certains auteurs appellent la singularité : si l'enfant adhère aux propositions de l'adulte, l'adolescent au contraire cherche à devenir soi, c'est-à-dire une personne unique, singulière, différente. L'accès à la singularité s'installe chez certains ados de façon un peu extrême, et se manifeste très fréquemment par une prise de distance avec le réel :

- **Critique du monde adulte** (c'est une condition pour ne pas en rester dépendant), prise de distance, « mise en vide » (négation de la proposition adulte), difficulté à négocier,
- **Ouverture d'une infinité de possibilités** (où aller, qui être, que faire) et d'une difficulté à faire des choix (tout est possible),

- **Création d'une identité singulière**, par différenciation d'avec l'adulte, et par mimétisme avec les pairs,
- **Installation d'un foisonnement de désirs et de pulsions** (amour, sexualité, ivresse, vertige, sentiment de puissance).

Ces processus rendent complexes les relations éducatives, à la maison mais aussi dans la commune et dans les structures socio éducatives, et nécessitent des compétences éducatives approfondies... On ne s'improvise pas « intervenant » auprès des adolescents...



02/04 – Qu'est-ce que la jeunesse ?

L'accès à l'âge adulte, à la fin de l'adolescence, est un mouvement de « politisation », c'est-à-dire d'accès à la vie publique. C'est pourquoi nombre d'adolescents et de jeunes adultes aspirent à se manifester, à être visibles et reconnus dans la sphère publique et dans les espaces publics. Ce mouvement d'accès à l'existence publique se caractérise par les points suivants :

- **Appropriation durable d'espaces publics,**
- **Capacité à négocier avec l'altérité, à mieux accepter les différences,**
- **Volonté de faire des choix et de s'engager dans le don / contre-don,**
- **Installation progressive d'une capacité de régulation émotionnelle et d'un auto-contrôle.**

L'enjeu pour les collectivités est donc de faire une place à la jeunesse, de faciliter leur expression, leur participation, de valoriser leurs compétences et leurs engagements.



02/05 – Les attentes des adolescents, entre 11 et 17 ans

Les préadolescents (autour de 10-12 ans), commencent à quitter l'enfance, entrent dans les modifications physiologiques de la puberté, cherchent leur identité, commencent à critiquer les adultes, et se regroupent entre copains. L'entrée au collège est pour eux une étape majeure, et aussi une épreuve ; on doit leur apporter de la sécurité, canaliser leur énergie mais aussi leur permettre de se reposer, répondre à leurs nombreuses questions sur la vie, le sport, les déplacements, les relations garçons/filles, les conflits avec les copains/copines, le corps qui change... Certains de ces préadolescents ne se retrouvent plus dans l'accueil de loisirs classique, cherchent le soutien d'adultes qui ne soient ni parents, ni enseignants, pour les encourager, et leur permettre de découvrir des pratiques sportives, des

activités de loisirs, des lieux. C'est pourquoi de nombreuses structures proposent aujourd'hui des activités passerelles, qui prennent en compte les attentes des parents en termes de cadre et sécurité, mais aussi les besoins spécifiques des préadolescents de 10-13 ans, en leur permettant de rencontrer les animateurs et de découvrir les activités des structures dédiées aux adolescents.

Les adolescents (entre 12-16 ans), parcourent les couloirs du collège et du lycée, ne savent plus ou ni comment mettre leur corps qui a grandi trop vite, subissent les boutons d'acné, leur pilosité naissante et leurs pulsions sexuelles qui resurgissent. Pleins d'énergie, ils vivent au présent, pensent que tout est possible, mais accusent le coup de l'adolescence : se

sentent seuls, ne peuvent vivre hors du groupe de pairs, trouvent difficilement le sommeil en soirée, mais sont amorphes le matin. Ils trouvent une sécurité affective et identitaire auprès de leur groupe de copains, fréquentent assidûment les lieux publics pour se retrouver et se rendre visibles. Ils attendent de l'adulte d'abord une écoute, un soutien, un accompagnement ; ils demandent des adultes autres que leurs parents, qui ne les jugent pas, et avec qui il y a moins de tensions affectives.. Leur fréquentation des accueils de loisirs et « espaces jeunesse » est variable selon les personnes, mais ceux qui sollicitent les animateurs, parfois maladroitement, ont assurément besoin d'écoute et de soutien.

Chiffres clés dans le département

Animation jeunesse :

pour une quinzaine de structures visitées, on compte entre **25 et 60 % des adolescents** de la commune concernés par les animations

Espaces jeunesse :

concernent autour de **20 % des adolescents et jeunes** du territoire

Pratiques sportives :

environ **70 % des 15-24 ans** en France, en club ou en dehors des clubs

Equipements culturels, concerts :

autour de **25 -30 % des adolescents et jeunes**

Fréquentation régulière des espaces publics :

environ **25 % des adolescents à 16-17 ans**

Taux de pauvreté² monétaire

(seuil de pauvreté à 60%) des individus âgés de 0 à 19 ans :

France : **18,8%**

Pays de la Loire : **14,7%**

Maine-et-Loire : **15,8 %**, soit un mineur sur six

² Définition : le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les Etats-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Les activités proposées par les structures jeunesse

- Activités de loisirs
- Pratiques socioculturelles et culturelles
- Éducation au numérique
- Pratiques sportives
- Aide à l'engagement, soutien à la vie associative, aide à la création de juniors associations
- Accompagnement de projets de jeunes (organiser un festival, un voyage, un débat...)
- Séjours de vacances, et séjours courts en France et à l'étranger
- Autofinancement de projets : organiser des soirées fouaces, vendre des champignons, laver les voitures des parents, faire les paquets cadeaux à la période de Noël
- Découverte des métiers

Les activités plébiscitées par les adolescents

- Se retrouver entre copains, se rencontrer
- Avoir un lieu à soi, et découvrir d'autres lieux
- Discuter de ses envies avec des adultes autres que les parents
- Organiser des soirées, des tournois
- Jouer à des jeux vidéo ou sur ordinateur, organiser des stages de Lan
- Jouer à des jeux de société et à des jeux de salon (babyfoot, billard)
- Découvrir des activités sportives, faire des sorties sportives, le skate park, le lasergame, la patinoire, la pêche
- Faire des activités manuelles, construire des meubles en carton, des jeux en bois, réparer les deux roues
- Participer à la vie de la commune, aux soirées, aux évènements
- Faire des sorties en bord de mer, des voyages, des jumelages, des séjours à l'étranger
- Faire ou aller à des concerts
- Faire du théâtre, du théâtre de rue, du cirque



Paroles

... d'adolescents

« Si y avait pas l'espace jeune, on ne ferait rien, ou de l'ordinateur et de la télé ! On resterait tout le temps chez nous ! »
Maxime 13 ans

« On se connaît plus, on partage plus, si y avait pas d'animation, on n'oserait pas aller vers les autres ! »
Laurette 14 ans

« Ne pas être toujours sous la surveillance des parents, c'est une bouffée d'oxygène ! »
Antoine, 14 ans

« Il faut faciliter les voyages, quand tu vois le prix des séjours linguistiques ! »
Julie, 15 ans

... d'acteurs locaux

« Une fois que les jeunes ont appris à se rencontrer et à se connaître sur la commune, ils ont voulu aller voir les jeunes des autres communes ; c'est génial pour l'intercommunalité ! »
Professionnel jeunesse

« Il faut leur laisser un temps pour eux, qu'ils se retrouvent, qu'ils fassent ce qu'ils veulent, ou qu'ils ne fassent rien, car ils en ont besoin aussi ! »
Professionnel jeunesse

« Quand on leur demande ce qu'ils veulent faire, ils n'ont pas forcément d'idées ; il faut que l'animateur fasse des propositions ; ou alors ils ont de grandes idées, mais ça coûterait trop cher ! »
Professionnel jeunesse

« Chaque année on fait un barbecue géant, et on accueille 500 personnes, avec 80 bénévoles ; si on n'avait pas les jeunes, on ne serait pas assez de bénévoles. C'est plus eux qui nous aident que nous qui les aidons ! »
Président d'association

02 / 06 – Les attentes des jeunes, entre 16 et 25 ans

Les jeunes de 16 à 25 ans poursuivent une orientation plus ou moins choisie, et cherchent à concrétiser leur projet de vie : trouver une voie intéressante, un stage, une expérience de travail, un séjour. En grande majorité, ils se sentent adultes, mais ressentent souvent qu'ils ne sont pas reconnus en tant que tels. Ils se déplacent d'un lieu à l'autre pour obtenir des informations, principalement sur l'emploi et le logement, mais aussi pour des questions de transport, de santé, de vie quotidienne. Leur fréquentation des structures jeunes est liée à la volonté de se retrouver entre amis, à une pratique musicale, à une recherche particulière, et le plus souvent ils cherchent un appui pour monter leurs projets individuels ou collectifs. Ils participent volontiers aux événements organisés sur les communes, fête de la musique, soirées conviviales, animations sportives ou culturelles, et organisent eux-mêmes des animations pour financer leurs projets. Ils contribuent également à la prise en charge des enfants sur les communes (accueils de loisirs, activités périscolaires) : 728 jeunes ont passé le BAFA en 2012 dans le département (547 femmes et 181 hommes). Ils

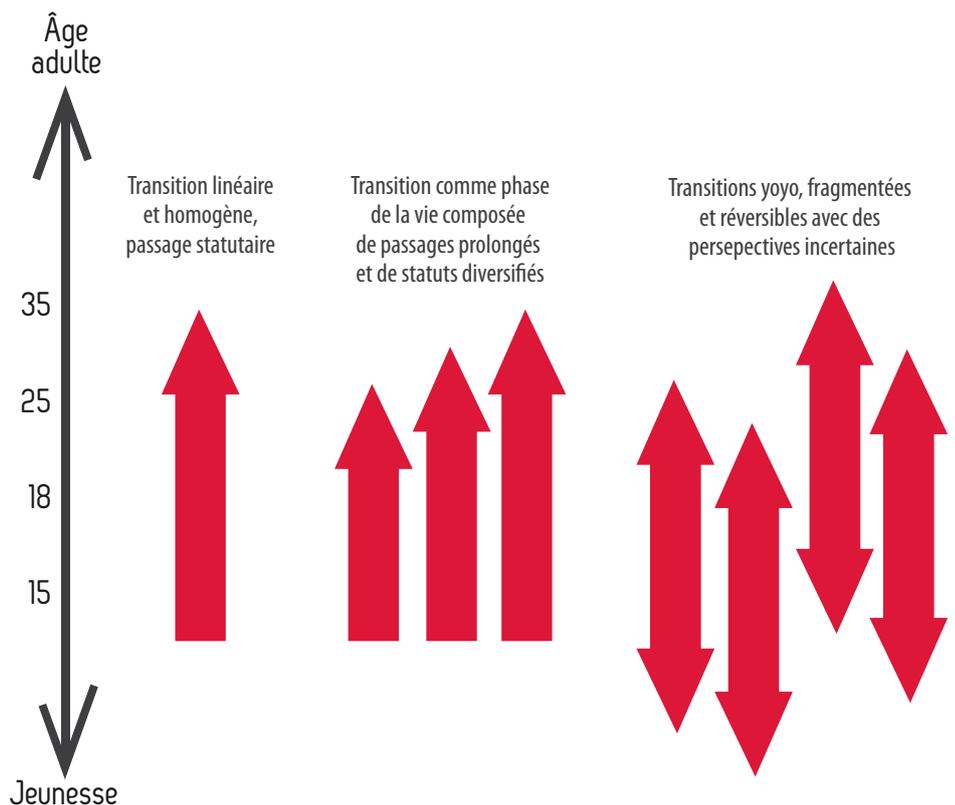
cherchent en l'adulte et en l'animateur un partenaire qui puisse répondre à leurs sollicitations avec une posture bienveillante.

Notre époque est caractérisée par un fort allongement de la jeunesse : si les aînés, nés dans les années 1930, quittaient l'école en moyenne à 15,8 ans, les personnes nées dans les années 50 la quittaient à 17 ans. Et les jeunes d'aujourd'hui, nés dans les années 1990/2000, quitteront l'école autour de 21,5 ans en moyenne.

De plus, les jeunes connaissent aujourd'hui une période d'incertitude entre la fin des études et l'entrée dans un travail stable, la précarité de l'emploi, la pauvreté (23 % des 16-25 ans sous le seuil de pauvreté en 2012), et vivent fréquemment des va-et-vient entre domicile parental, logement solitaire, et vie en couple, avant de s'engager dans une trajectoire matrimoniale et éventuellement d'avoir un premier enfant (âge moyen des femmes au premier enfant : 28 ans, soit quatre ans plus tard qu'à la fin des années 1960) ; c'est ce qu'on appelle les « transitions yoyo »...

Évolution des trajectoires d'accès à l'âge adulte

(Sources : Olivier Galland ; Patricia Loncle ; Andreas Walther)



Chiffres clés dans le département

Part des 16-25 ans dans la population :
entre 8 et 18 %, selon les communautés de communes

Part des étudiants parmi les 16-25 ans :
entre 34 et 60 %

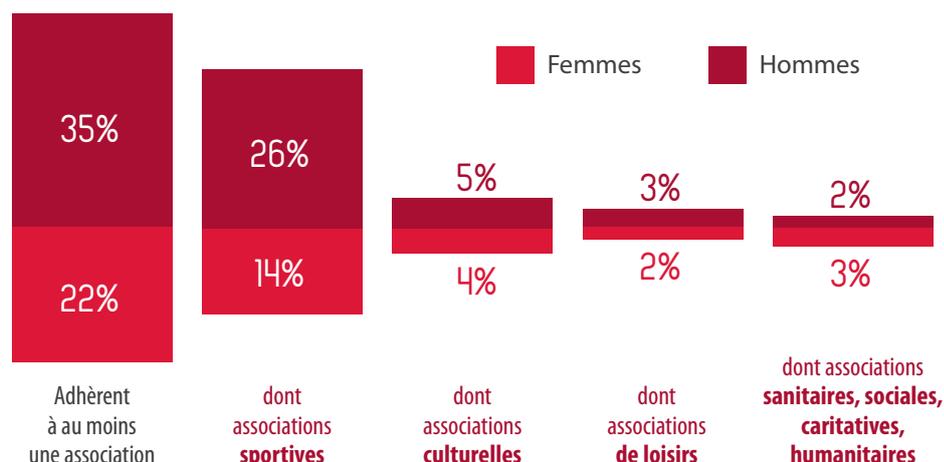
Part des actifs parmi les 16-25 ans :
entre 37 et 61 %

Taux de chômage parmi les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans :
entre 7 et 21 %
51 % des jeunes non scolarisés et vivant en milieu rural ont accès à l'autonomie (disposent d'un emploi stable et vivent en logement autonome)

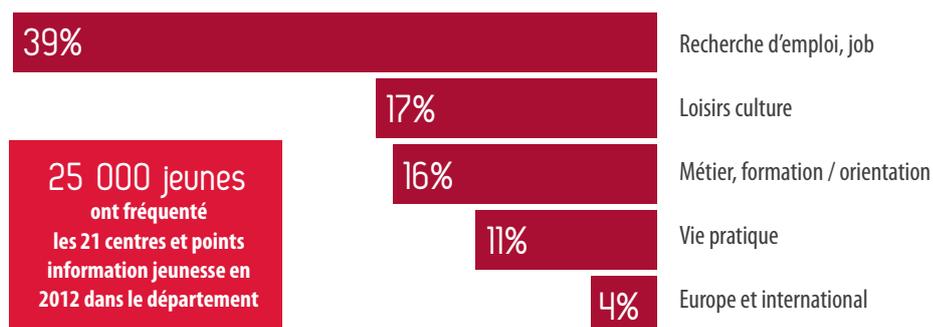
Taux de pauvreté des 16-25 ans (sous 60 % du revenu médian) en France :
23 %

Engagement bénévole des collégiens, lycéens, étudiants
(Source : France Bénévolat, 2013)
39 %

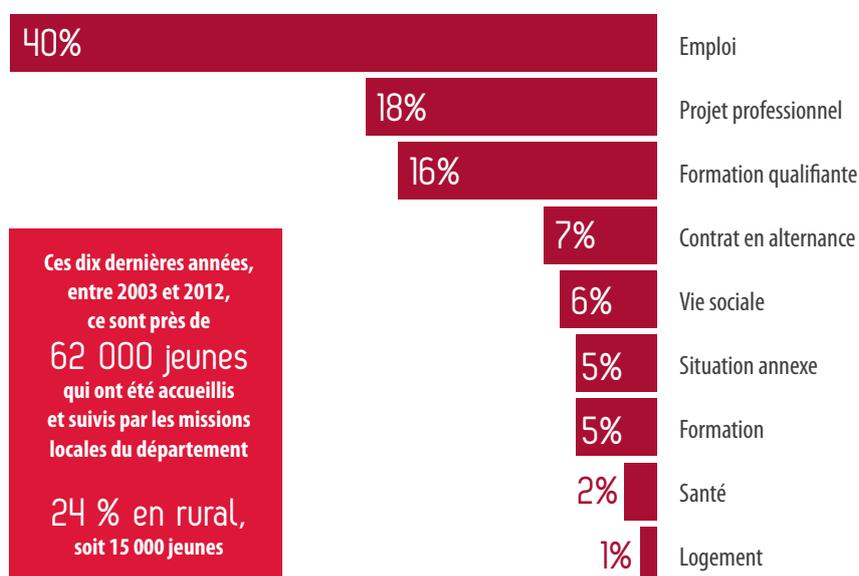
Participation à la vie associative parmi les 16-24 ans (Source : Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, 2013)



Les attentes dans les points information jeunesse (Source : CRIJ, 2012)



Les demandes des jeunes qui fréquentent les missions locales (Source : Missions locales, 2012)



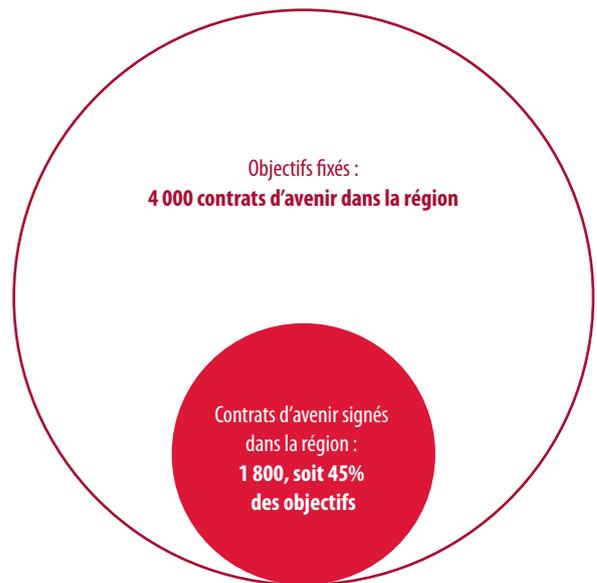
Les jeunes stagiaires BAFA

(Source : DDCCS 2012)



Les emplois d'avenir au 1^{er} septembre 2013

(Source : DRJSCS 2013) Région Pays de la Loire



Paroles

... de jeunes

« Le conseil qu'ont peut donner, c'est de faire confiance aux jeunes ; c'est pas toujours facile, mais ici ils nous font confiance ! »

Quentin, 19 ans

« Chez moi je n'avais pas d'ordinateur, à l'espace jeunesse c'est eux qui m'ont aidé pour la lettre de motivation et le CV. »

Nicolas 18 ans

... d'acteurs locaux

« On leur propose des coups de main, mais ils préfèrent se débrouiller seuls ! Par contre eux, ils viennent nous aider quand on organise quelque chose. »

Président associatif

« On a dans le département une grande tradition de patronages, de foyers de jeunes ; la génération des parents fréquentait déjà le foyer ! »

Président associatif

02 /07 – Les différents types d'adolescents et de jeunes sur les communes

Quels que soient leur âge et leurs activités, les jeunes se différencient par leur façon d'être, leur rapport à l'adulte, à la réalité, aux règles de vie ; même si chaque jeune est différent, des recherches sociologiques distinguent trois profils de jeunes, pour lesquels l'accompagnement éducatif doit être adapté. Ces trois profils permettent de

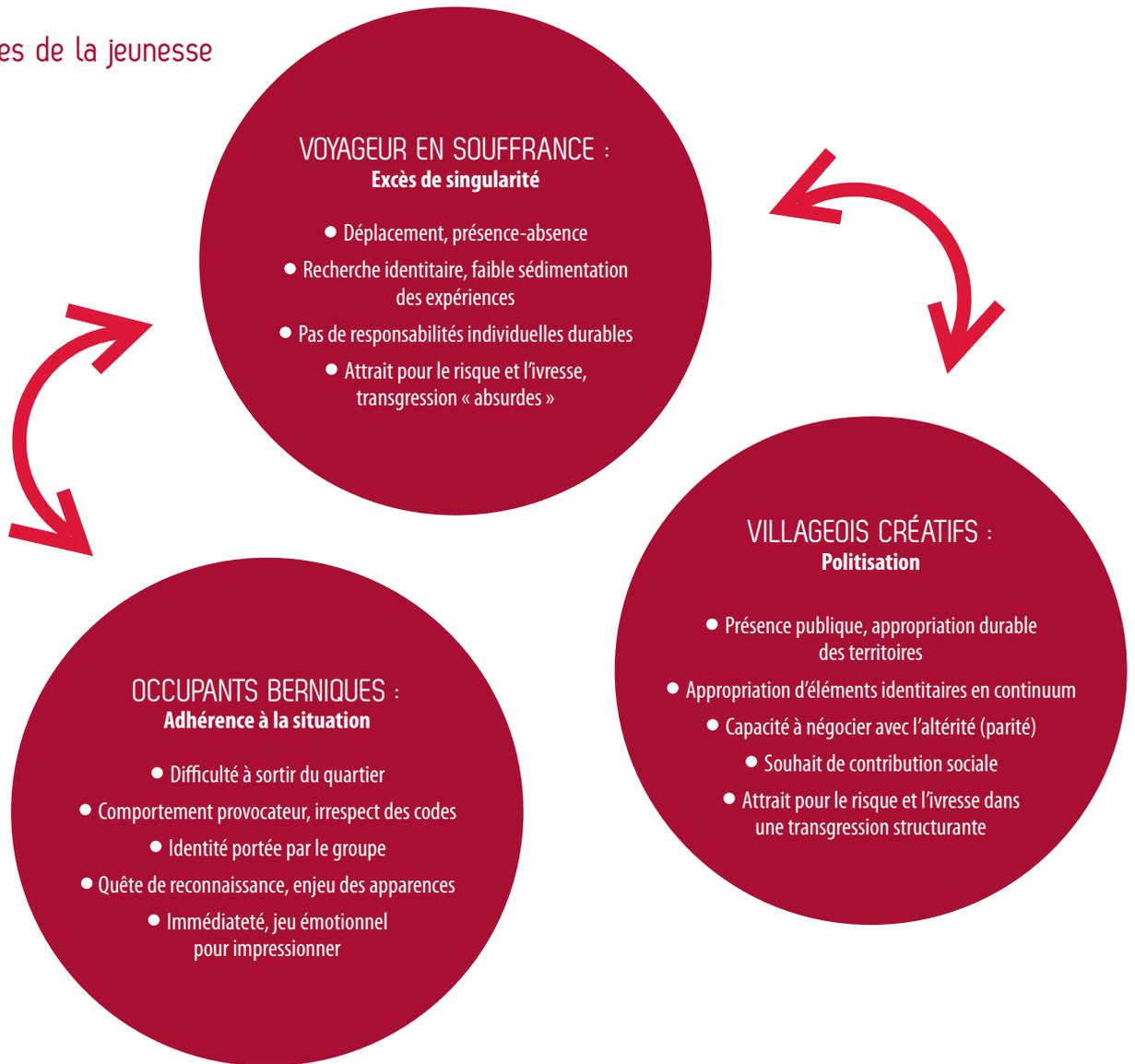
mieux comprendre la diversité des trajectoires des jeunes, mais il ne s'agit pas de catégories fermées. Un jeune peut passer d'une tendance à l'autre, ou ne pas se retrouver dans ce « découpage » ; mais pour une partie des publics ces tendances peuvent éclairer l'analyse et l'action des intervenants.



Trois figures-typiques de la jeunesse

Regard critique
sur la réalité

Prégnance
de l'espace temps



La figure du « villageois créatif »

Nos politiques de jeunesse s'adressent généralement à ces jeunes plutôt « socialisés » : ils nous sollicitent et répondent plus ou moins à nos attentes. Ces jeunes s'approprient durablement des lieux, dialoguent, négocient, s'engagent, souvent à travers l'affirmation d'une culture juvénile. Vis-à-vis des accueils 11-17 ans et espaces jeunesse, ils sont des piliers pour construire des projets, aménager les lieux, organiser des événements, être à l'écoute de ce qui se passe. D'autres villageois créatifs montent un projet culturel, une entreprise, s'engagent dans une orientation en prenant de la distance avec leur

groupe de référence ; ils sont souvent très lucides sur le fonctionnement institutionnel, sont demandeurs de cohérence, d'activités, de mobilité, d'information. Ces jeunes, plutôt engagés dans les dispositifs qui leur sont proposés ou dans des associations, s'appuient sur ces expériences pour avancer dans leur trajectoire de vie (formation, stages, travail, expériences culturelles, associatives, réseaux relationnels). De ce fait, ils connaissent souvent beaucoup de monde sur leur commune et ailleurs, et parviennent facilement à naviguer d'un groupe à l'autre.

Perspectives éducatives énoncées avec des animateurs pour les villageois créatifs :

- Proposer des espaces de loisirs, de création, d'engagement collectif,
- Favoriser la participation à la vie locale, l'engagement dans les institutions, et accompagner les jeunes dans leurs projets et initiatives,
- Développer la valorisation, la reconnaissance par l'adulte à travers des petits événements,
- Valoriser la prise de parole sur leur vécu, leur tendre l'oreille, prévenir les décrochages,
- Pouvoir informer des relais plus spécialisés (emploi, formation, santé, travail social...),
- Préparer à quitter les structures jeunesse pour accéder à d'autres étapes du parcours vers l'âge adulte.

La figure du « voyageur en souffrance »

Les structures jeunesse accueillent un autre type de jeunes, plus mobiles, plus furtifs, que l'on identifie moins facilement : les voyageurs, qui sont dans une quête d'affirmation et de reconnaissance, mais qui se manifestent plutôt dans l'opposition. Au paroxysme de la singularité, ces jeunes nous renvoient que tout est nul, qu'il n'y a rien pour eux, qu'ils s'ennuient, qu'ils ne sont pas reconnus... puis disparaissent bruyamment, lors de nombreux allers-retours sur la commune, ou vers d'autres territoires. Leur quête d'identité les fait vivre au présent, sans lien avec le passé ni l'avenir ; ils se projettent de façon imaginaire vers de grandioses réalisations, mais ont concrètement du mal à faire des choix. Ils fréquentent volontiers les événements culturels, les fêtes de village, les rencontres sportives, par micro groupes, à l'affût d'une excitation ou d'une montée d'adrénaline. Ils cherchent maladroitement la reconnaissance, sur un mode conflictuel.

Forts en gesticulations et en paroles, ils concrétisent difficilement leurs engagements ; leurs trajectoires scolaires assez atypiques impliquent une mobilité entre plusieurs établissements, plusieurs filières, plusieurs patrons... et renforcent la dévalorisation qu'ils connaissent souvent au sein de leur noyau familial. Du fait de cet état d'esprit, on peine à leur faire confiance, et à les responsabiliser. Lorsque ces voyageurs commettent des passages à l'acte (dégradation, vol, accident de la route, violence, usage problématique de drogue...), ils peuvent être dans le déni, l'oubli presque instantané, et réitèrent les mêmes erreurs de façon apparemment insensée. Ces jeunes, en quête de relation affective, sont toujours à fleur de peau, et souvent en souffrance, maîtrisant mal leurs affects. Pensant qu'ils n'ont rien à perdre, ils cherchent toutefois une résistance chez l'adulte, un cadre qu'ils fuient mais qui les sécurise.

Perspectives éducatives énoncées avec des animateurs pour les « voyageurs en souffrance » :

- Allers vers : sur les espaces publics, les événements culturels,
- Coordonner les projets éducatifs entre les différents lieux de passage, les différents acteurs éducatifs,
- Travailler sur l'identité, la filiation, l'image de soi, la biographie,
- Travailler avec la famille et la commune pour valoriser ces jeunes (enjeu de l'estime de soi),
- Faciliter l'appropriation des règles de vie, faire vivre un travail sur le cadre collectif,
- Mettre en face de ses responsabilités, permettre la réparation en cas d'infraction,
- En cas d'exclusion, fixer un délai, et maintenir un lien, permettre de sauver la face,
- Offrir une écoute, une disponibilité, une orientation vers des relais plus spécialisés,
- Apaiser les tensions, les émotions, revenir à froid sur les situations conflictuelles.



La figure du « l'occupant bernique »

Nos structures jeunesse sont littéralement squattées par une autre figure de jeunes : les « occupants berniques », qui fusionnent avec leur environnement, prennent peu de distance critique face à ce qu'ils vivent, et s'enferment au niveau local. Ils se singularisent peu individuellement, et adhèrent de façon inconditionnelle à leurs groupes de pairs. Ici l'identité est collective, et s'impose aux jeunes ; les vêtements ou les chaussures de marque (même factices), le culte du corps et des apparences semblent être des conditions de survie. Ils expriment des difficultés à sortir de la commune, à aller voir ailleurs, prétextant des risques imaginaires, des contrôles abusifs... par manque de distance, ils se sentent menacés par le regard de l'autre, stigmatisés, discriminés, pour des raisons objectives mais aussi

par victimisation systématique. Leur parcours scolaire est souvent difficile, toujours dans la proximité : c'est l'espace le plus proche qui structure leur orientation. Ces jeunes, comme tous les autres, cherchent la reconnaissance, aspirent à être des notables, mais dans des contextes familiaux peu valorisés. C'est pourquoi leurs passages à l'acte leur confèrent une visibilité, et une certaine reconnaissance. Leur langage est volontiers provocateur, ils s'inscrivent dans l'irrespect des règles. La satisfaction des désirs, pour la possession de biens, la recherche d'ivresse, ou la jouissance sexuelle, se vivent dans l'immédiateté. Ils cherchent à s'imposer dans nos espaces jeunes, par le défi et la pression, par l'explosion émotionnelle, mais se montrent surpris lorsqu'ils sont valorisés, accueillis et en confiance.

Perspectives éducatives énoncées avec des animateurs pour les « occupants berniques » :

- Partager l'espace, se confronter à l'altérité,
- Travailler sur le sens des mots, en mesurer la portée, développer la dimension imaginaire,
- Valoriser les jeunes sur la commune, le quartier, l'espace-jeunes, par des expériences positives,
- Développer la valorisation et la reconnaissance par l'adulte, en organisant des petits événements,
- Valoriser l'individu pour qu'il se dégage du groupe et l'enrichisse en retour,
- Créer une ouverture culturelle, donner l'occasion de partager des plaisirs,
- Développer la convivialité garçons/filles,
- Développer du lien pour poser l'autorité,
- Articuler fortement le travail sur les règlements (infractions, sanctions) et la valorisation individuelle (valorisation publique, réparation, permettre de sauver la face...),
- Préparer à quitter l'espace-jeunes pour accéder à d'autres étapes du parcours vers l'âge adulte.



ANNEXES

Tableau n° 1 : Adolescents en Maine-et-Loire

Communautés de communes	Population 2010	Taux de croissance en 10 ans	Densité (nombre d'habitants au km ²)	Évolution du nombre 11-25 ans en 10 ans	Nombre de 11-14 ans	Nombre de 15-17 ans	Nombre de 18-24 ans	Familles mono-parentales en 2010
CA Angers Loire Métropole	265 829	1%	491,9	- 3 262	12 448	10 317	38 399	22%
CA du Choletais	80 416	1%	241,5	- 2 509	4 235	3 015	6 906	15%
CA Saumur Loire Développement	62 157	1%	110	- 1 022	3 219	2 395	4 681	18%
CC Moine et Sèvre	23 967	23%	112,5	32	1 342	855	1 503	8%
CC du Centre Mauges	23 897	10%	97,5	- 811	1 211	883	1 674	10%
CC Loire Layon	22 752	15%	100,3	161	1 201	830	1 392	11%
CC de la Région de Chemillé	20 862	16%	64,4	- 275	1 073	788	1 458	7%
CC Loire-Longué	18 245	5%	57,2	- 58	942	701	1 044	16%
CC Canton de Saint-Florent-le-Vieil	17 808	12%	92,8	- 304	923	660	1 164	9%
CC de la Vallée Loire-Authion	17 315	12%	132,1	- 216	999	689	1 104	9%
CC Canton de Segré	17 194	10%	71,2	- 82	903	671	1 268	14%
CC Loire Aubance	17 046	17%	108,5	15	1 045	695	1 019	12%
CC Canton de Montrevault	15 632	11%	78,6	- 374	769	544	986	9%
CC Canton de Champtoceaux	15 413	25%	98,6	- 233	748	485	900	8%
CC des Coteaux du Layon	14 797	19%	70,6	142	839	609	799	8%
CC de Beaufort-en-Anjou	14 565	21%	101,1	129	814	527	799	10%
CC Région du Lion d'Angers	13 681	25%	56,5	86	734	502	886	9%
CC Région de Doué la Fontaine	12 738	8%	61,8	- 236	628	471	817	13%
CC Canton de Baugé	11 692	12%	43,6	- 67	603	393	653	13%
CC du Loir	11 211	23%	55	199	667	423	656	10%
CC du Haut Anjou	10 415	24%	55,8	3	534	382	663	10%
CC Région de Pouancé-Combrée	10 392	3%	42	- 247	533	394	685	13%
CC du Vihierois Haut-Layon	10 365	7%	38,8	- 465	512	380	609	13%
CC Ouest Anjou	10 350	26%	43,4	116	595	365	666	12%
CC du Bocage	9 246	16%	53,3	- 155	486	301	630	9%
CC les Portes de l'Anjou	8 004	9%	50,3	- 228	424	260	474	13%
CC du Gennois	7 786	17%	47,6	- 82	378	236	358	14%
CC Canton de Candé	7 692	16%	34,4	42	403	278	491	11%
CC Loir et Sarthe	7 178	21%	85,3	- 18	356	266	508	10%
CC Canton de Noyant	6 165	3%	20,2	- 63	315	225	350	19%
Total département 49	732 009	+ 14%	91	- 9 782	39 879	29 540	73 542	12%

 Tableau n° 2 : Jeunes en Maine-et-Loire

Communautés de communes	Nombre de 16-25 ans	Part des 16-25 ans dans la population	Part de l'ensemble des jeunes de 20 à 24 ans vivant chez les parents	Part des 15-19 ans étudiants	Part des 20-24 ans étudiants	Taux de chômage des 15-24 ans en 2010	Nombre de ménages avec enfants, dont le référent a - de 25 ans
CA Angers Loire Métropole	49 027	18%	24%	79%	42%	15,5%	2912
CA du Choletais	9 796	12%	39%	73%	17%	12%	631
CA Saumur Loire Développement	6 921	11%	40%	70%	10%	16,3%	512
CC Moine et Sèvre	2 358	10%	46%	71%	5%	7,5%	143
CC du Centre Mayenne	2 557	11%	48%	72%	7%	9%	163
CC Loire Layon	2 221	10%	51%	74%	13%	14,9%	121
CC Région de Chemillé	2 246	11%	46%	74%	9%	8,8%	141
CC Loire-Longué	1 745	10%	42%	66%	5%	21,2%	112
CC Canton de Saint-Florent-le-Vieil	1 825	10%	44%	69%	9%	8,6%	131
CC Vallée Loire-Authion	1 793	10%	59%	76%	21%	13,8%	56
CC Canton de Segré	1 939	11%	36%	73%	12%	13%	151
CC Loire Aubance	1 713	10%	62%	79%	19%	11,6%	72
CC Canton de Montrevault	1 531	10%	51%	68%	6%	7%	108
CC Canton de Champcoceaux	1 385	9%	40%	68%	7%	6,8%	119
CC des Coteaux du Layon	1 408	10%	52%	75%	11%	13,6%	68
CC de Beaufort-en-Anjou	1 325	9%	52%	70%	9%	15,9%	72
CC Région du Lion d'Angers	1 387	10%	50%	70%	12%	10,6%	93
CC Région de Doué la Fontaine	1 288	10%	41%	61%	6%	15,2%	76
CC Canton de Baugé	1 046	9%	38%	67%	5%	16,2%	85
CC du Loir	1 079	10%	36%	72%	12%	13,5%	71
CC du Haut Anjou	1 045	10%	37%	68%	6%	12,7%	72
CC Région de Pouancé-Combrée	1 080	10%	55%	68%	5%	8,8%	60
CC du Vihierois Haut-Layon	988	10%	40%	69%	4%	9,2%	84
CC Ouest Anjou	1031	10%	38%	76%	10%	10,7%	72
CC du Bocage	931	10%	46%	70%	7%	8,5%	74
CC les Portes de l'Anjou	734	9%	36%	70%	8%	10,4%	96
CC du Gennois	593	8%	42%	74%	10%	16,9%	40
CC Canton de Candé	770	10%	36%	72%	7%	8%	64
CC Loir et Sarthe	774	11%	34%	68%	13%	16,9%	60
CC Canton de Noyant	575	9%	58%	69%	6%	14,9%	32
Total département 49	103 111	10%	44%	71%	10%	12%	6 491

03

L'IMPACT

d'une politique de jeunesse en milieu rural

Il n'est pas toujours facile d'évaluer précisément les effets d'une politique de jeunesse sur un territoire local ; néanmoins les travaux de recherche et les témoignages convergent pour identifier de nombreuses conséquences positives, suite à la mise en place d'une politique de jeunesse en milieu rural.

03/01 – Des effets sur la démographie et la vie démocratique

- Attractivité de la commune et contribution au maintien des jeunes en milieu rural,
- Développement des relations sociales sur la commune,
- Rencontres avec les élus locaux,
- Sentiment d'appartenance communale mais aussi développement des relations intercommunales,
- Participation à la vie associative et citoyenne,
- Réponse à la demande des parents et des jeunes.

« Il faut anticiper sur la démographie ! On avait une population de jeunes qui allait augmenter avec l'arrivée dans les lotissements de nouvelles familles, on le voit dans les effectifs scolaires du primaire sur la commune ! »

Élu local

« Les gens qui s'engagent au niveau municipal, ont été responsables du foyer des jeunes ou du club de foot. »

Élu associatif

« Le samedi matin, je coache et j'arbitre les enfants au terrain de football ; l'après midi, je joue ; et le soir je retrouve mes amis au foyer ; je suis responsable du foyer, j'ai aussi passé mon BAFA, avec deux autres jeunes de la commune ; au lycée je suis investi au conseil d'administration, je suis délégué, et je suis dans la maison des lycéens, vice président. Je m'investis plus qu'avant, je connais mieux les statuts associatifs. J'irai voter aux élections municipales, et pourquoi pas même me présenter plus tard. »

Pierre, 17 ans

03/02 – Des effets sur la vie publique et les relations intergénérationnelles

- Animation de la commune,
- Rencontres entre les différentes classes d'âge,
- Renforcement de la vie associative,
- Renforcement des solidarités entre les familles, entre les générations,
- Soutien à la parentalité.

« Pour les parents, c'est rassurant, et pour les habitants aussi. Il y a moins de jeunes dans les rues. »

Élu local

« Les jeunes sont soudés entre eux, c'est quand même un plus ; des années après ça perdure encore, ils

se donnent rendez vous chaque année, ils s'invitent aux grandes occasions comme les mariages. »

Élu associatif

« Ça nous fait découvrir d'autres jeunes, découvrir des personnes vers qui on n'irait pas autrement »

Antoine, 13 ans

Paroles

... de jeunes

« Si on a des problèmes on peut en parler avec eux (les animateurs) et ils peuvent nous donner des conseils. »

Corentin 15 ans

« J'ai fait 3 ans de hip hop et après, c'est moi qui ai encadré l'activité ! »

Nicolas 18 ans

« Ça me permet de sortir de chez moi, de voir du monde, de me sociabiliser plus ! De rencontrer des personnes et faire plus d'activités que je fais déjà. »

Bastien 16 ans

... d'acteurs locaux

« Ils sont là, ils restent sur la commune, ça les fait rester, ils ont un point où se retrouver, ne vont pas courir ailleurs. »

Élu associatif

« Beaucoup de jeunes qui reviennent ici, qui viennent s'installer, c'est frappant ; ils trouvent d'abord une location, et puis ils font construire ; on a un fort taux de retour. »

Élu associatif

... de jeunes

« Ça fait garder les jeunes sur la commune, ça apporte un peu de vie, de mouvement avec les soirées qu'on organise ; On donne un coup de main aux manifestations, le rallye, le cross, la fête de la musique... J'irai voter aux prochaines municipales... Sur le foyer, sur 13 jeunes, y en a 3 qui passent le BAFA. »

Pierre, 17 ans

03 /03 – Des effets pour mieux accompagner les premiers pas et l'accès à l'âge adulte

- Développement des capacités relationnelles, de la communication avec le monde adulte,
- Prise de responsabilités, accès à l'indépendance,
- Développement de la créativité, des pratiques culturelles,
- Développement de l'esprit sportif, des associations sportives (joueurs, encadrants, arbitres, bénévoles ponctuels...),
- Promotion de la santé (alimentation, hygiène de vie, relations amoureuses...), prévention et réduction des risques (audition, sécurité routière, sexualité, consommation de psychotropes), accès aux soins (centre médico-psychologique, maison des adolescents, lieux d'écoute, consultations jeunes consommateurs...),
- Orientation et prise de contact avec le monde de l'entreprise, réalisation du premier CV, recherche de jobs...

03 /04 – Des effets sur le développement local

- Développement économique, emploi d'animateurs, travail en lien avec les commerces locaux, mise en relation entre les jeunes et les entreprises,
- Renouvellement de la population et limitation de son vieillissement,
- Aménagement du territoire, création d'équipements, amélioration et entretien de l'existant, décoration du mobilier urbain.



03 / 05 – Les bonnes pratiques, retours d'expériences

Proposer des points d'ancrage

Mettre un local à disposition ou un espace extérieur où les jeunes peuvent se rencontrer, constitue un point d'ancrage assez fort mais il faut veiller aux modalités et aux conditions.

« Un local adapté près du complexe sportif, ça aide pour fédérer les jeunes. » Animateur

« Il faut vraiment que les jeunes puissent s'approprier les lieux ou les activités ; c'est aux jeunes de s'investir, c'est un point important. » Animateur

Proposer des animations abordables pour tous, pour accueillir une diversité de jeunes

- Si possible pour les différentes tranches d'âge : préadolescents, adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans.
- Pour tous les jeunes, y compris ceux qui sont en difficulté, ceux qui sont moins porteurs de projets ; les inégalités entre jeunes sont très importantes, en fonction de leur soutien familial ou de leur niveau de diplôme ; il importe donc de s'intéresser aux plus vulnérables.
- Il convient également de veiller à la mixité garçons/filles. Certaines structures développent des activités traditionnellement plus féminines pour mobiliser les jeunes filles : fitness, bien être, esthétique, cosmétiques bio, projets tournés autour du « care » ; en prenant garde de mobiliser aussi des garçons, de conduire vers des projets mixtes, et de ne pas imposer des stéréotypes de genre. Il importe également de préserver une mixité dans les équipes, et un aménagement adapté aussi aux publics féminins dans les espaces d'accueil.

« Pour accueillir des filles, tout d'abord on a mis une fille au niveau de l'équipe jeunesse ; 2^{ème} chose, on a intégré des activités féminines dans nos animations, comme le loisir créatif,

les activités bien être, le maquillage, un échange de jeunes européen ; et 3^{ème} chose, on a fait une bonne communication vers l'extérieur. Au début on avait 25 % de filles, maintenant on est à 40 %. » Responsable secteur jeunes

Savoir s'entourer

Il faut de réels professionnels dans les équipes, des gens qui ont de l'attrait pour l'adolescence et la jeunesse. La bonne volonté du maire, des conseillers municipaux ou des bénévoles associatifs est importante, mais il faut des professionnels sur le terrain. Les jeunes ont besoin d'être accompagnés et encadrés un minimum.

Communiquer

La communication entre les jeunes et les élus est nécessaire, de façon régulière : il vaut mieux parler des problèmes avant qu'ils ne se posent, et établir des règles, plutôt qu'aller sermonner ou faire la morale après coup. On doit tenir compte des souhaits de chaque nouvelle génération ; les aspirations sont très évolutives et spécifiques aux différents types de jeunes.

« Le travail de communication doit être de qualité, il est fait par des professionnels mais aussi travaillé avec les parents. » Professionnelle jeunesse

Faire confiance

L'approche de l'animation, ou de l'éducation non formelle, développe des démarches de coopération, de valorisation des personnes, et d'expérimentation ; elle aide les jeunes à trouver eux-mêmes les solutions, parfois par essais et erreurs. La démarche éducative permet de s'appuyer sur ses expériences et sur ses erreurs pour progresser collectivement. Et même si les projets envisagés ne fonctionnent pas immédiatement, il faut savoir laisser la place aux jeunes, leur faire confiance tout en les accompagnant.

« Qu'est-ce qui vous révolte le plus en tant que citoyen ou élu local ? Eh bien faites en sorte de donner la possibilité aux jeunes de changer ça à travers votre politique de jeunesse. Car les jeunes pourront s'insurger, ils y croient, il faut leur laisser leur chance, ils vont peut être trouver une idée qui va faire avancer le schmilblick. »

Responsable secteur jeunesse

Observer les changements

Les pratiques et les attentes des adolescents et des jeunes évoluent très vite ; après la mode du skate parc, celle des plateaux multisports... et demain ? Il importe de s'adapter, d'intégrer que les pratiques juvéniles sont éphémères, de proposer des outils qui soient renouvelables, modulables, ou qui s'inscrivent dans la mobilité. On veillera également à observer ces évolutions, à enquêter auprès de chaque nouvelle génération, soit par ses propres moyens, soit en accueillant des jeunes stagiaires, soit en mobilisant des équipes spécialisées.





03 /06 – Les points de vigilance

- **Le renouvellement des générations,**
le renouvellement des pratiques et des attentes tous les 3-4 ans.
- **La réputation de l'espace jeunesse,**
qui peut avoir une image négative qui fait peur aux parents, être associé, aux deux roues, aux produits psychotropes...
- **La communication est cruciale,**
en direction des habitants, des parents, des jeunes, des médias, sous toutes ses formes (numérique, papier, audiovisuel...)
- **L'attraction de jeunes « extérieurs »,**
qui font « intrusion » dans l'espace jeunesse ou la vie communale, et qu'il est difficile de canaliser.
- **La mobilisation des parents :**
plus l'équipe professionnelle prend en charge le quotidien des adolescents (horaires d'accueil, transports...), et plus les parents risquent de se désinvestir. Inversement, plus on les associe pour le co-voiturage et les opérations d'auto financement, et plus ils participent, ils apportent leurs compétences, de façon très sympathique.
- **Le recrutement et le renouvellement des bénévoles :**
cette préoccupation peut être prise en compte dans toute démarche, toute animation, toute proposition venant des professionnels.
- **L'argumentaire politique :**
la politique de jeunesse n'est pas rentable, c'est un investissement ; les points de repère présentés dans ce document peuvent fournir quelques arguments.
- **La formation des animateurs :**
il est important pour les professionnels de continuer de se former pour toujours être au courant des évolutions de la jeunesse, de ses besoins, des pratiques sportives et culturelles, de l'offre institutionnelle...
- **La qualité de la gouvernance,**
les relations entre les animateurs et les élus locaux ou associatifs, le fonctionnement d'un binôme animateur /élu de référence, la participation citoyenne.

03 / 07 – Les modalités d'évaluation

Une politique de jeunesse, comme toute activité à caractère social, nécessite d'expérimenter des démarches sans avoir de certitudes sur les résultats qui seront obtenus. On obtient parfois des effets inattendus, qui ont un impact plus large que ce que l'on avait prévu, ou inversement on peut rencontrer quelques échecs.

Il est donc essentiel de formaliser des objectifs, de rendre compte de l'action à travers des critères quantitatifs, mais surtout d'analyser collectivement en quoi l'on a atteint ses objectifs : si les objectifs étaient pertinents à l'égard du diagnostic initial et du déroulé de l'action ; si l'action a été conduite de façon cohérente ; s'il y a eu des modifications dans la vie individuelle et collective de la population (indicateurs d'impact à construire dans la durée) ; s'il y a eu des impacts plus larges ; et si les moyens engagés ont été réalistes.

Il est possible d'évaluer une politique de jeunesse au regard des indicateurs suivants :

→ Indicateurs quantitatifs sur la participation des jeunes et des parents

- Les effectifs, par tranche d'âge, sur le moyen terme pour intégrer le taux de fréquentation,
- La part des jeunes filles, la part de chaque classe d'âge (pré ados, ados, jeunes adultes),
- La prise en compte des publics les plus vulnérables, la capacité à les accompagner.

→ Indicateurs qualitatifs sur les partenariats et la qualification des intervenants

- Les liens avec les acteurs éducatifs proches (enseignement, sport, culture, animation...),
- Les liens avec les intervenants sociaux (Conseil général), les acteurs de santé (MDA, PAEJ, lieux d'écoute, organismes de prévention), de l'insertion professionnelle (mission locale, point accueil emploi, service développement économique), de l'entreprise,
- Les relations entre les animateurs et les élus locaux ou associatifs, le fonctionnement d'un binôme animateur / élu de référence,
- La participation des parents, la mobilisation des bénévoles ; le ratio location de minibus / organisation de covoiturage,
- La mise en réseau des animateurs, leur formation continue.

→ Indicateurs d'impact à construire dans la durée pour mesurer les effets de la politique jeunesse sur la vie et le développement du territoire.

- La participation des jeunes à des projets, des chantiers, des séjours, des voyages,
- Les modalités d'engagement des jeunes, dans la vie associative, le BAFA, l'encadrement sportif, le conseil municipal,
- Le vivre ensemble, les relations intergénérationnelles,
- L'accès aux loisirs, à la culture, au sport,
- L'accès aux droits, aux services,
- Le développement économique et l'accès à l'emploi.

04

LES MÉTHODES pour bâtir un projet de politique de jeunesse

04 / 01 – Le cœur de la démarche

Quelle que soit l'histoire du « projet jeunesse », l'acteur local à l'initiative du projet, les modalités de contractualisation, plusieurs aspects paraissent incontournables pour la conduite d'une politique de jeunesse.

La réflexion doit être permanente et partagée, qu'il s'agisse d'échanger sur les constats, de débattre des orientations éducatives, des modalités et moyens à mettre en œuvre, de l'évaluation de l'action conduite.

Au plan opérationnel, on peut donc préconiser de créer deux types d'instances, et d'identifier un coordonnateur.

Un groupe de pilotage, qui organise l'action de façon opérationnelle

Sa composition idéale :

- Des élus municipaux et communautaires,
- Des salariés des collectivités et associations,
- Des représentations d'associations communales ou intercommunales : éducation, sports, culture,
- Des représentants des établissements scolaires et de formation professionnelle,
- Des parents,
- Des jeunes de 15 à 25 ans,
- Des personnes ressources de type expert, personne qualifiée.

Son rôle est de partager le diagnostic de territoire, d'identifier les enjeux à traiter, de faire des choix d'orientations, de porter la légitimité de la démarche.

Un groupe de réflexion, qui travaille sur les orientations à long terme

Il est préconisé de penser également à une instance où l'on est moins engagé au quotidien, mais où l'on peut échanger sur les constats, les enjeux, les perspectives. Il s'agit alors de commission jeunesse, ou de « comité d'orientation » : instance élargie qui se réunit de temps à autre (une à deux fois par an) et qui veillera à associer le plus grand nombre possible d'acteurs, notamment des représentants des jeunes et des parents, des bénévoles de la commune, des associations sportives et culturelles, les établissements scolaires, les intervenants sanitaires et sociaux (CAF, MSA, Conseil général, maison des adolescents, point accueil écoute jeunes...), les intervenants de l'insertion professionnelle (mission locale, point accueil emploi, chambres consulaires...).

Un coordonnateur, qui anime la démarche, fixe les échéances, favorise la participation

Pour organiser ces instances, il est indispensable d'identifier un coordonnateur ; le plus souvent, il s'agit d'un professionnel spécialisé (animateur, de niveau DEJEPS ou BEJEPS, ou professionnel du développement local) ; dans certains cas, il peut s'agir d'un élu local, d'un représentant de structure locale, ou d'un bénévole associatif. Son rôle est d'animer la démarche, de façon légitime et acceptée par les différents groupes de travail : gérer les invitations, les comptes rendus, arrêter les décisions, gérer le calendrier, prendre des initiatives... En l'absence de coordonnateur spécifique, il faut impérativement désigner un leader, qui acquiert la légitimité du groupe. Le plus pertinent est de s'appuyer sur un binôme animateur / élu pour l'ensemble de la démarche.



... d'acteurs locaux

« La politique jeunesse émane d'une démarche de la communauté de communes depuis longtemps (volonté des élus depuis 1995). Les foyers étaient en autogestion, et suite à un diagnostic de territoire, une convention est signée entre notre association et la communauté de communes, avec un contrat, des préconisations et une évaluation. Nous avons créé une charte. Devant une gestion difficile des foyers par les jeunes et leurs parents, les élus ont souhaité la venue de professionnels. Ils ont reçu l'aide de la DDCS de Maine-et-Loire pour cela. »
Directrice structure intercommunale

« Avant 2005, il y avait 6 ou 7 foyers qui fonctionnaient plus ou moins bien, avec un demi-poste d'animateur ; avec le temps, il y avait des dégradations dans les foyers. Ce n'est plus le même public que du temps des patronages. En 2005 : réalisation d'un diagnostic ; structuration de la communauté de communes avec des objectifs pour la petite enfance et l'animation jeunesse. Aujourd'hui, nous avons une vision globale de l'animation jeunesse. Ce n'est pas qu'animer les foyers de jeunes ! »
Élus Centre Social Culturel Intercommunal

04/02 – Les étapes de la démarche et les partenaires à associer

Le sens du projet : passer d'une réaction immédiate à une philosophie éducative

Sur de nombreux sites, la réflexion autour de la jeunesse naît de demandes exprimées, mais pas toujours verbalisées, par la jeunesse elle-même. Dans beaucoup d'autres cas, on engage une réflexion pour gérer une situation tendue, des dégradations, l'oisiveté des jeunes : il faudrait agir vite, et être efficace à court terme !

Mais au delà d'une réponse ponctuelle à une demande exprimée, le projet de politique jeunesse porte un sens éducatif et politique, et se voit engagé sur du long terme. Élaboré par l'association, la municipalité, la communauté de communes, le projet définit d'abord les valeurs éducatives et les finalités poursuivies par les acteurs locaux. Naîtront ensuite un projet éducatif, des modalités pédagogiques, puis la mise en œuvre. Et ce projet éducatif, à la différence d'une réalisation technique (un rond point par exemple), sera à repenser régulièrement (éviter de tourner en rond). Il ne peut exister sans une volonté politique forte.

La majorité des sites rencontrés initient leur démarche de projet par la réalisation d'un diagnostic. Par une analyse documentaire et statistique, des enquêtes, et surtout des rencontres avec les jeunes et leurs parents, les acteurs locaux recueillent et analysent la situation, les attentes de la population et les enjeux éducatifs qui se posent sur le territoire local (quartier, commune, communauté de communes). Les décideurs locaux s'engagent dans le projet dès la partie diagnostic, en validant le questionnaire et les conclusions. Il est parfois recommandé d'associer les compé-

tences d'une fédération d'éducation populaire, ou d'un prestataire spécialisé, pour animer et partager ce travail de diagnostic, puis le traduire en projet éducatif.

Une aide technique peut être apportée par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole. Vous trouverez une liste des nombreuses ressources disponibles pour vous aider, à la fin de ce document.

Lorsqu'il existe un professionnel ou une équipe, ils rédigent un projet pédagogique dans lequel seront déclinées les modalités d'actions concrètes en lien avec les objectifs. Dans certains cas, les élus mais aussi les jeunes et leurs parents peuvent intervenir dans cette réflexion. Le projet pédagogique permet, par des activités et une pédagogie appliquée, de concrétiser les valeurs défendues dans le projet éducatif du territoire, et de s'approcher des objectifs fixés. Il est à évaluer régulièrement de façon quantitative et qualitative¹.

Ce projet pourra se décliner de différentes manières, et se concrétiser à travers des espaces de rencontres. Très fréquemment un lieu d'accueil est proposé, lequel peut être déclaré en préalable auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale s'il s'agit d'un accueil de loisirs de mineurs². On pourra également promouvoir la découverte d'activités sportives et culturelles, l'accompagnement de projets initiés avec les jeunes, ou bien encore la présence sociale / animation de rue. L'objectif général est d'aider localement les populations jeunes à construire leur trajectoire de vie et à prendre des responsabilités collectives dans la cité, en dehors de l'abribus, du café ou des réseaux sociaux numériques.

¹ Cf. chapitre précédent

² Cf. chapitre 6 : Qu'est-ce que l'animation ?



Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Diagnostic de la situation locale, des besoins et attentes.

Écriture du projet : principes et finalités de l'action, objectifs opérationnels et définition des moyens

Mise en place du projet et des actions. Adéquation avec les moyens. Définition de critères et d'instruments d'évaluation

Évaluation permanente du projet : Ajustement en fonction des situations des jeunes

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	DIAGNOSTIC	ÉCRITURE DU PROJET	MISE EN ŒUVRE	SUIVI, ÉVALUATION
Élus locaux				
Services territoriaux				
Équipe d'animation				
Associations locales				
Jeunes				
Familles				
Collèges, lycées, Etablissements professionnels				
Point Accueil Emploi, Mission Locale				
Point Information Jeunesse				
Services de santé				
Maisons départementales de solidarité (MDS)				
Centre communal d'action sociale (CCAS)				
Gendarmerie, police, pompiers				
Partenaires extérieurs				
Direction Départementale Cohésion Sociale				
Caisse d'Allocations Familiales				
Mutualité Sociale Agricole				
Service Départemental Education Nationale				
Mouvements et fédérations d'Education Populaire				
Presse				
Opérateurs santé				
Opérateurs logement				
Consultants, architectes-urbanistes				

Les cases colorées indiquent la participation des acteurs du territoire.



Certains acteurs prennent une place prépondérante dans la création d'une politique jeunesse. Les premiers d'entre eux sont les élus (municipaux ou intercommunaux) qui doivent impérativement affirmer une volonté politique, et la faire partager par leurs autres collègues élus. Dans certains cas, ce sont les associations (bien souvent d'éducation populaire, parfois de parents), les jeunes eux-mêmes, ou encore les professionnels qui sont à l'origine du projet.

A l'échelle de la commune ou du quartier, il est souhaitable que le projet s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont le collège, le lycée, les établissements professionnels, la famille, les associations sportives ou culturelles. Il s'agit alors de coéducation.

Des liens sont également à rechercher avec les espaces publics fréquentés par les jeunes, les espaces sportifs, les plateaux multisports : la présence sociale ou les pratiques d'animation de rue se développent ces dernières années.

Enfin, l'animation en direction des adolescents et des jeunes adultes ne se cantonne pas à la sphère des loisirs mais tisse des liens avec d'autres acteurs essentiels au bien être et à la socialisation des personnes : la

mission locale (ou ses permanences), les points accueil emploi, les réseaux d'employeurs (forums, emplois saisonniers, stages...), les points information jeunesse, les travailleurs sociaux du département, les acteurs du logement (foyers de jeunes travailleurs) ou de la santé (centre médico-psychologique, maison des adolescents, lieux d'écoute...).

La naissance d'une politique jeunesse est le fruit des interactions entre ces différentes sphères. Les prémisses résident souvent dans une interaction entre les élus et les jeunes, quelquefois avec des foyers autogérés par les jeunes... Au bout d'un certain temps, la situation évolue et les responsables municipaux jugent nécessaire de faire appel à des professionnels jeunesse (par la mobilisation d'une fédération d'éducation populaire ou par l'embauche d'un animateur), ce qui est fortement conseillé.

On doit insister sur la dimension participative d'un tel projet et sur la nécessité de chercher un équilibre entre une offre de services (qui répondra à une demande parfois exponentielle...) et la mobilisation de la communauté éducative locale (partage de responsabilités), y compris des parents.

Un des effets des politiques de jeunesse sur les territoires est la mobilisation citoyenne. Un des enjeux de

l'action conduite avec ou en direction des adolescents et des jeunes adultes est bien de faciliter leur participation à la vie publique locale, surtout à une époque et dans un contexte (péri urbain) où le repli sur la sphère privée menace le dynamisme démocratique. On facilitera donc les échanges et le partage entre les adolescents/jeunes, d'une part, et les associations ou les collectifs qui structurent des services ou des événements locaux, d'autre part.

Il convient de veiller à ne pas replier la génération sur elle-même, mais à structurer une politique de jeunesse qui s'inscrit dans la chaîne des générations. Si la dimension « intergénérationnelle » évoque spontanément le troisième (retraités) et le quatrième âge (personnes âgées dépendantes), on veillera pourtant à faciliter les échanges, les rencontres, les solidarités entre les jeunes adultes et la génération de leurs parents. Même si légalement les parents ont délégué une responsabilité concernant leur enfant mineur, même si les jeunes majeurs sont légalement responsables, il importe de valoriser les jeunes, leurs activités, leurs propositions, notamment pour ce qui concerne les jeunes les plus fragiles socialement, qui souffrent fréquemment d'un manque de reconnaissance.

04 / 03 – Les points de vigilance exprimés lors des visites

L'élaboration et la conduite d'un tel projet nécessitent du temps, et il importe de ne pas se mettre dans l'urgence. Cependant les générations se succèdent rapidement, les besoins évoluent, et il faut être vigilant et pouvoir concilier le temps des jeunes, celui de l'association, celui des élus.

Le diagnostic est une nécessité, non pas comme formalité administrative, mais parce qu'il oblige les élus et la communauté éducative à se questionner.

- **Penser la continuité entre enfance-adolescence-jeunesse-génération des parents – génération des aînés.**
 - Ne pas replier la génération jeune sur elle-même, penser les liens avec les associations, les anciens de la commune...
 - Penser des objectifs spécifiques pour les adolescents (11-17 ans), et pour les jeunes adultes (16-25 ans),
 - Attention à ne pas se substituer aux parents (déplacements, modes de garde), mais tenter de les impliquer (déplacements, préparation des séjours, activités d'auto financement...).
- **Au départ, il faut apprendre à se connaître, permettre à chacun de se présenter, et veiller à reconnaître chacun dans son identité et son rôle :**
 - Installer un climat de travail, se dire les choses, s'écouter,
 - Donner visibilité et légitimité aux groupes de travail,
 - Connaître le métier d'animateur,
 - Co construire, c'est venir pour donner, et non pas pour prendre : chacun doit se demander ce qu'il est prêt à donner...
 - Envisager différents moyens de recueillir l'expression des jeunes (rencontres directes, questionnaires, mais aussi animations, expression artistique, musicale, audiovisuelle...).
- **Travailler avec efficacité, produire des documents d'étapes, des comptes rendus, des ordres du jour :**
 - Contractualiser par écrit avec les acteurs (collèges, lycées, associations etc.),
 - Être dans le concret,
 - Communiquer de façon professionnelle,
 - Penser à communiquer, développer la lisibilité et la crédibilité.
- **Faire attention à la qualité de l'offre et des espaces**
 - Des locaux sains, propres, des toilettes dignes de ce nom, pour les garçons et pour les filles,
 - Des espaces de stockage pour le matériel,
 - Des lieux d'accueil et des bureaux adaptés,
 - Attention aux foyers de jeunes autogérés : œuvrer efficacement auprès des mineurs, ou auprès d'adolescents turbulents ou en difficulté nécessite d'employer des professionnels.
- **Penser une politique sectorielle de la jeunesse, car l'adolescence et la jeunesse constituent une période spécifique :**
 - Penser aux loisirs, aux jeux,
 - Plus largement penser à l'engagement, à la participation à la vie communale, à la citoyenneté,
 - En lien avec les politiques d'action sociale : protection de l'enfance, prévention ; soutien à la famille,
 - En lien avec les politiques de santé et prévention,
 - Développer une stratégie de communication positive et valorisante sur la jeunesse.
- **Une politique de jeunesse doit aussi être une politique transversale : la jeunesse est une ressource et un enjeu pour les différents secteurs de l'action publique ;**
 - Démocratie,
 - Aménagement urbain,
 - Logement,
 - Économie,
 - Transports,
 - Santé,
 - Social.
- **Une politique de jeunesse doit être en lien avec les acteurs économiques :**
 - Découverte des métiers notamment par des stages,
 - Formation par alternance,
 - Développement de l'emploi dans l'animation ; les vacances,
 - Développement de niches économiques : le numérique, la culture, la création d'entreprises,
 - Accès aux dispositifs dédiés : service civique, SVE (service volontaire européen), emplois aidés, stagiaires.

04 / 04 – Les bonnes pratiques – retours d'expérience

- Que les constats soient validés par tous : une vision globale avec des objectifs et des priorités. « Soyons utopistes » !
- Une volonté politique forte,
- Etre ambitieux, savoir s'entourer,
- Etre innovant !

- S'appuyer sur l'histoire, les traditions locales : les patronages, les foyers de jeunes...
- Prendre en compte les besoins de proximité communale et proposer des services au plus près des habitants y compris dans une logique intercommunale,
- Prendre en compte les animations de la commune, la fête de la musique, les soirées, les vides-greniers, les rallyes pédestres.

- Travailler en binôme élu-professionnel, dans la proximité, chacun enrichit l'autre, chacun légitime l'autre,
- Sensibiliser et former les élus à la politique jeunesse, à la fonction et au rôle de l'animateur,
- Conserver un dialogue permanent et se frotter au terrain : passer du temps avec les animateurs, avec les jeunes.

- Identifier un coordonnateur, professionnel de la jeunesse,
- Conventionner avec une association locale, un centre social, une fédération d'éducation populaire,
- Associer les forces vives du territoire, les bénévoles de chaque commune.

- Imaginer la mobilité : du matériel, des équipes, des équipements (caravanes, rangement du matériel, cyber radio, des intervenants qui conviennent aux jeunes...).

- La mobilisation des parents, autour des associations de jeunes, des foyers, est une grande richesse.

- Permettre aux jeunes de s'approprier le projet, de s'approprier le local, ne pas faire à leur place
- Tenir compte de ce que veulent les jeunes, chaque génération ayant des souhaits différents.

- La proximité des accueils en favorisant le « multi sites »,
- Régularité de la présence des animateurs, qu'ils soient visibles !
- La polyvalence des animateurs.

- L'intercommunalité est très porteuse, et inversement la politique jeunesse facilite l'intercommunalité : mutualiser et partager les idées et les ressources sont la force du milieu rural,
- Visiter d'autres structures, notamment celles qui emploient des professionnels.



05

LE PORTAGE JURIDIQUE

d'une politique de jeunesse

Approche des pratiques en vigueur

Cette fiche n'a qu'une valeur interprétative et elle n'engage pas les services de l'État.

05 / 01 – Les structures qui conduisent une politique de jeunesse

La commune, le pilotage municipal

Une municipalité peut assurer, en régie directe, la gestion d'activités ou de locaux à destination des jeunes ; elle est alors l'employeur de l'équipe d'animation. On observe actuellement une tendance à municipaliser les services éducatifs, ce qui permet de rendre directement opérationnel le projet politique.

Avantages :

Lien direct entre le professionnel et le « décideur » (la collectivité). Le plus souvent statut de la fonction publique pour le professionnel. L'animateur connaît le budget alloué à son service ; il peut adapter ses actions en fonction de cette connaissance (régie + bon de commande).

Inconvénients :

Temps de décision (passage obligatoire par la commission jeunesse et le conseil municipal). Décalage entre les temps administratifs et décisionnels d'une part et le temps des jeunes d'autre part. Risque de faible participation des usagers que sont les jeunes et les parents et de perte d'indépendance d'esprit, de créativité voire de repli sur les frontières communales.

La communauté de communes, le pilotage intercommunal

Les communautés de communes sont amenées à porter des projets éducatifs en direction des enfants et des jeunes. Les EPCI « à fiscalité propre » (communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes) peuvent se saisir de la compétence « jeunesse » et devenir, au même titre qu'une municipalité, organisateur d'une politique de jeunesse. Mais l'échelon communal étant lui aussi pertinent sur ce thème, les débats sont longs et complexes avant que la compétence « jeunesse » ne devienne intercommunale. A défaut d'une compétence jeunesse déléguée et reconnue à la communauté de communes, il est possible d'assumer un projet pour les 11-25 ans dans le cadre d'un syndicat de communes. Il peut être à vocation

unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM).

En tout état de cause, dans le cadre de leur compétence universelle, des communes peuvent se saisir de ces questions, se regrouper et travailler en intercommunalité, même si la compétence n'a pas été formellement transférée : « on a le droit de coopérer, on a le droit de s'associer entre communes ».

Avantages :

Mettre en commun des moyens financiers, développer des projets plus ambitieux et dynamiques, favoriser une plus grande accessibilité pour les usagers aux services, assurer une meilleure couverture du territoire. Travailler en réseau au niveau d'un territoire ; sortir l'animateur de son isolement ;

prendre en compte les mobilités des jeunes, favoriser l'implication collective dans un projet politique jeunesse.

Inconvénients :

Si le projet n'est pas défini collectivement et sur la base d'un diagnostic, nous ne sommes plus dans la « mutualisation » des services et des moyens, mais dans la volonté de chaque commune d'avoir tous les services chez soi. (« esprit de chapelle », voire « guerre de clochers »). Le projet nécessite toujours un ancrage territorial, et des modalités de pilotage communal. Des difficultés peuvent surgir dans les prises de décision si la compétence jeunesse n'est pas clairement établie dès le début.

L'association, le pilotage associatif

Une association loi 1901, dans le cadre de son projet associatif, peut constater l'émergence de besoins chez les adolescents, les jeunes adultes, ou les parents, et s'organiser pour porter une démarche, une ou des actions qui visent à répondre à ces besoins. L'association devra, le plus souvent, devenir employeur pour organiser son activité. Elle pourra être issue d'un territoire local, communal ou intercommunal, et poursuivre ses propres finalités. Elle pourra également se fédérer à un mouvement d'éducation populaire, afin d'asseoir son action sur une tradition et une philosophie éducative, de bénéficier de soutiens techniques, de formation, d'aide à la réflexion. Il est à noter que des associations peuvent solliciter un agrément d'éducation populaire auprès des Services Départementaux de la Cohésion Sociale¹, voire un agrément en qualité de centre social auprès de la Caisse d'allocations familiales, si le projet s'adresse non seulement à la jeunesse mais aussi à toute la population d'un territoire.

Avantages :

prise de décision plus rapide et plus simple (vis-à-vis du fonctionnement municipal). Lien « plus direct » avec la population et les jeunes puisqu'ils peuvent être membres ou adhérents de l'association et participer à l'élaboration et au suivi du projet ; les jeunes ont une perception positive de la vie associative et de son indépendance. Les adhérents, parfois anciens utilisateurs, peuvent être la mémoire de la structure et du territoire ; cela permet une certaine continuité et une cohérence dans le projet. La collectivité est un partenaire et non un supérieur hiérarchique (l'association peut même avoir un rôle de « poil à gratter » vis-à-vis de la municipalité). Ce fonctionnement témoigne de la vitalité démocratique des territoires, et apporte une reconnaissance de la valeur ajoutée apportée par les associations. Elle facilite souvent la participation de la population. L'accès à des subventions, des financements privés et l'autofinancement par les projets des jeunes sont également plus faciles à organiser.

Inconvénients :

l'articulation entre professionnels et bénévoles peut s'avérer difficile dans l'association à partir du moment où celle-ci recrute un ou plusieurs professionnels ; elle peut avoir ensuite du mal à trouver des bénévoles actifs. Sentiment parfois « illusoire » d'autonomie de l'association vis-à-vis de la municipalité lorsque la municipalité est le seul financeur, et diminution progressive des soutiens financiers. Risque de confusion entre les salariés associatifs et les personnels municipaux.

¹ Cf. chapitre 8

Quelle que soit la structure qui pilote, le projet doit être engagé avec méthode, défini le plus clairement possible et revu régulièrement².

² Cf. chapitre 3



La subvention et la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

La convention est la forme la plus courante de contrat entre une collectivité territoriale et une association, et la subvention était jusqu'à récemment, l'outil quasiment exclusivement utilisé par les pouvoirs publics pour aider les associations à mettre en œuvre leurs projets. La législation communautaire (Union Européenne) relative aux aides de l'Etat, garantissant la libre concurrence, a fait peser une incertitude juridique sur le régime français de versement de subventions aux associations par les pouvoirs publics. Cette remise en cause de l'existence même de la subvention les a conduits à opter de plus en plus systématiquement pour la commande publique (appel d'offres, délégation de services publics) pour financer les activités des associations. Le secteur associatif n'a pas manqué de souligner les conséquences qu'il décrit comme multiples à savoir : concurrence entre associations, banalisation de la spécificité associative par l'application de règles conçues initialement pour le secteur commercial, perte d'initiative, risque de départ des bénévoles...

Suite à la deuxième conférence nationale de la vie associative, la circulaire du 18/01/2010 relative aux relations entre pouvoirs publics et associations est venue lever cette incertitude en sécurisant le régime de subvention.

Cette circulaire rend donc légales et euro-compatibles les subventions aux associations. Notons qu'actuellement une définition légale de la subvention est en cours dans le cadre du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (2014).

C'est l'initiative qui détermine le mode de contractualisation, et l'association peut être subventionnée si elle est à l'initiative du projet. La subvention est une « contribution financière de la personne publique à une opération justifiée par l'intérêt général, mais qui est initiée et menée par l'association. Il s'agira d'une subvention si l'initiative du projet vient de l'association et si aucune contrepartie directe n'est attendue par la personne publique du versement de la contrepartie financière ». Les subventions supérieures à 23 000 €/an (en 2013) doivent faire l'objet d'une convention entre la collectivité et l'association précisant ses modalités : objet, montant et conditions d'utilisation de la subvention attribuée³.

³ Cf. Mode d'Emploi de la CPO sur le site de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) : <http://cpca.asso.fr>

Deux méthodes, qui correspondent à des démarches différentes, permettent de développer un projet jeunesse en accordant une subvention à une/des association(s) :

Sur projet associatif (démarche ascendante) :

l'association, forte d'un projet porté par ses adhérents, propose une dynamique, une activité, un service à la population, et demande un soutien financier à la collectivité ou aux autres collectivités locales. Cette démarche est tout à fait légale et euro compatible.

Sur appel à projets :

une collectivité, dans le cadre de son projet politique, souhaite développer une activité ou un service en direction de ses administrés ; elle lance un appel à projets et sélectionne un/des opérateurs associatifs, à l'œuvre sur le territoire, pour remplir cette mission.

Même si le projet est initié par une collectivité, elle n'est pas obligée de passer par une procédure de marché public, la décision est le plus souvent fonction du montant. Cette distinction peut être dépassée, lorsque la collectivité a mené préalablement une concertation en amont pour déterminer les besoins à couvrir sur son territoire.

Les éléments essentiels devant figurer dans une convention collectivité – association

Il s'agit bien d'une mise en commun de moyens, et non d'un transfert de compétences de l'autorité publique comme dans le cas de la DSP ou des marchés publics. Il est préférable dans la mesure du possible, de contractualiser de façon pluriannuelle, afin d'assurer lisibilité, cohérence et continuité de l'action conduite. La convention doit définir de façon minimale :

- L'objectif général des actions visées : intentions de la collectivité, d'une part, rôle et orientations de l'association sur le territoire, d'autre part,
- Le montant de la subvention allouée ou des aides fournies par la collectivité, les modalités d'attribution et de versement de la subvention, la production des comptes et des comptes-rendus et l'organisation des contrôles et des évaluations,
- Le type de partenariat et d'obligations réciproques, la fréquence des rencontres, les instances de suivi, de pilotage et d'évaluation,
- Les moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs, notamment les moyens humains, la formation des personnels,
- Les éventuels locaux et matériels mis à disposition,
- Les modalités de communication sur les actions (logo de la collectivité par exemple),
- La responsabilité et la couverture assurantielle relative aux personnes, aux locaux et matériels,
- La durée de la convention, les modalités de renouvellement et de résiliation,
- Des annexes : projet éducatif et pédagogique de l'association, projet éducatif de la collectivité, plan d'action, budget prévisionnel, modèle de fiche « action », modèle de fiche « bilan »...

Le marché public

Il y a marché public « *lorsque l'administration exprime de son initiative un besoin qui lui est propre et qu'elle demande à un prestataire extérieur de lui fournir les prestations de services de nature à satisfaire ce besoin en contrepartie d'un prix... En revanche, il y a subvention lorsqu'il s'agit pour une personne publique d'apporter un concours financier aux activités d'une association qui a bâti un projet spécifique.* »

Le marché public est un cadre réglementaire qui permet aux collectivités publiques d'effectuer leurs achats en biens et en services auprès d'acteurs publics ou privés. Comme pour la délégation de service public (DSP), le conventionnement sous forme de marché public implique un transfert

de compétence de la collectivité vers une association ou autre prestataire privé, ainsi qu'un appel d'offre préalable. Dans le cadre du marché public, la rémunération du prestataire correspond au prix payé par la collectivité en contrepartie de la prestation fournie (et non au résultat du service fourni comme dans la DSP). À côté des marchés de travaux ou de fourniture, les marchés de service constituent une catégorie spécifique. Dans le cadre du marché public, le prestataire ne doit pas courir un risque financier lié à l'exploitation du service, sinon la convention passe dans le domaine de la DSP.

Les marchés publics et les DSP respectent les principes de la libre concurrence : liberté d'accès à la

commande publique, transparence des procédures et égalité de traitement des candidats. L'administration a le devoir de définir préalablement ses besoins. Pour une collectivité locale, les marchés sont attribués par la Commission d'appel d'offres dont les membres sont des élus. Les procédures respectent les grands principes du code des marchés publics : définition des besoins, libre concurrence, mieux disant sur les plans qualitatif et économique. Dans les deux cas, marchés publics et DSP, la collectivité est à l'initiative du projet, ce qui implique une réflexion préalable à la mise en œuvre d'une réelle politique enfance-jeunesse qui fondera le cahier des charges.

La délégation de service public (DSP)

Il s'agit « **d'un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à une association (le délégataire), dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service** ». Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. Il s'agit « *des contrats conclus à un titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs (...) et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services* ». Il ne peut y avoir DSP que s'il existe une activité économique et que l'opérateur tire une rémunération substantielle de l'exploitation du service (la jurisprudence donne à titre indicatif qu'au moins 30 % du résultat d'exploitation doit être financé par l'activité).

La délégation de service public ouvre donc la voie à un transfert de compétence de l'autorité publique vers une association ou une entreprise. Dans le cadre de la DSP, la rémunération est liée au résultat du service fourni par le délégataire (et non au prix de ce service). La prestation est alors payée à la fois par la collectivité qui a délégué le service, et par les redevances des usagers. Si le prestataire court un risque financier lié à l'exploitation du service, le contrat est obligatoirement

une DSP. La délégation porte sur l'exploitation du service, et pas seulement sur sa gestion ; elle engage donc le prestataire auprès des usagers du service.

La DSP doit nécessairement reposer sur l'existence d'une convention qui fixe l'objet de la délégation, ainsi que l'ensemble des obligations et conditions de rémunération du délégataire. La procédure d'appel à concurrence est indispensable pour que la collectivité choisisse le prestataire. Le contrat fait l'objet d'une négociation entre la collectivité et le délégataire (à la différence de la procédure d'appel d'offre qui exclut toute négociation dans la passation d'un marché public). En dehors des clauses du contrat, les relations contractuelles sont encadrées par un ensemble d'obligations qui visent à assurer la vigilance du délégant qui doit gérer le fonctionnement du service public (respect de l'équilibre financier du contrat, respect des avantages consentis au délégataire) et doit surveiller l'activité du délégataire (contrôle de la régularité financière). De son côté, le délégataire doit respecter ses engagements en ayant l'obligation de faire fonctionner de façon continue et personnelle le service, et en assurant la transparence financière de ses activités.



06

QU'EST CE QUE l'animation ?

06 / 01 – Les différentes fonctions des animateurs : de nombreuses casquettes

La politique jeunesse est le plus souvent créatrice d'emplois, qu'il s'agisse des animateurs permanents, mais également des nombreux animateurs vacataires recrutés au moment des vacances. C'est aussi un formidable levier pour proposer à des jeunes volontaires ou bénévoles de s'engager dans la vie locale.

Les animateurs jeunesse professionnels formés et qualifiés interviennent pour favoriser l'épanouissement des adolescents et des jeunes : ils savent assurer l'accueil des jeunes, la gestion d'un espace jeunesse, et prendre en compte les différents besoins des jeunes en fonction de leurs âges, de

leur sexe, de leurs profils... Ils facilitent les liens avec les jeunes et les adultes. Leur intervention est cadrée par une réglementation (code de l'action sociale et des familles), et supervisée par l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Le contrat de travail, dans le milieu associatif, est généralement encadré par une convention collective (conventions de l'animation socioculturelle, ou des centres sociaux notamment).

Leur principale difficulté est qu'ils doivent cumuler un grand nombre de tâches et de compétences, alors que les financeurs aspirent trop souvent à « rentabiliser » leur financement et demandent aux animateurs de prendre en charge les publics 35 H /

semaine, à 100 % de leur temps. Or ils doivent aussi accompagner les projets des jeunes ou des habitants, élaborer et rédiger les projets pédagogiques, rencontrer les élus, partenaires ou parents, communiquer par leurs propres moyens ou avec la presse locale, rechercher des financements et monter les budgets prévisionnels, gérer la partie administrative de leurs missions (inscription, courrier, compte rendu), être en recherche active d'idées, d'informations, réaliser des bilans, se former, travailler en réseau... De ce fait le temps de face à face public, hors vacances scolaires, peut être estimé de l'ordre de 50 à 70 % du temps de travail, les 30 à 50 % restants étant consacrés aux autres fonctions.

Parole



... de jeune

« Pour un animateur, si t'aimes pas les ados, ben ça sert à rien de faire ce métier là en fait ! »
Anaïs 13 ans





La communication

Les enquêtes nationales montrent que globalement les adultes ont une image négative de la jeunesse ; pourtant cette jeunesse est une ressource sur le territoire, et les animateurs ont la responsabilité de la valoriser, notamment en coopérant étroitement avec les correspondants de la presse locale, dans le respect des consignes données par l'employeur. Ils doivent également assurer un travail de communication auprès des publics jeunes, des parents, des habitants, et utiliser différents médias : les technologies numériques, l'infographie et l'impression de documents, les supports audiovisuels...

La recherche de financements extérieurs

Les animateurs, dans leur activité administrative, doivent fréquemment rédiger des projets, chercher des financements publics et ensuite les évaluer ou en faire le bilan : Contrats Enfance Jeunesse de la CAF (prévisionnel, gestion du budget...), projets jeunesse de la CAF, gestion courante pour chaque sortie ou camp. Ils sollicitent également des acteurs privés dans leur recherche de sponsors : supermarchés, banques, parcs d'attraction, artisans locaux.

« Les sorties et les séjours, on participe mais ça coûte moins cher que quand on y va tout seul ! »

Marie 16 ans

La présence sur d'autres espaces éducatifs

Les animateurs doivent se faire connaître, entrer en contact avec les jeunes, ou bien les accompagner dans leurs premiers pas. Ils doivent prendre du temps pour être présents ou coopérer avec les autres espaces éducatifs :

- Plateaux multisports, les espaces sportifs,
- Équipements culturels,
- Établissements scolaires,
- Points information jeunesse,
- Points accueil emploi,
- Espaces publics,
- Lieux d'animation itinérants,
- Lieux festifs.

Les liens avec les partenaires sociaux et structures d'accès à l'emploi

L'animateur connaît très bien les jeunes qui fréquentent sa structure, et devient parfois un adulte référent qui écoute, conseille et oriente les jeunes dans les domaines de la santé, de la scolarité, de l'orientation, de l'accès à l'emploi, de l'accès aux droits sociaux, du logement... Dans certains cas, il organise aussi des sorties familiales ou conduit des actions autour de la parentalité. C'est pourquoi il est essentiel que l'animateur puisse participer à des échanges avec les professionnels des centres sociaux, des centres communaux d'action

sociale, et des maisons départementales de solidarité (traitement des informations préoccupantes). Il oriente également certains jeunes vers des professionnels de santé ; conduit des actions de prévention autour de l'audition, de la sécurité routière, de la sexualité, des consommations de produits psycho actifs... Il coopère avec les services de la mission locale, des points accueil emploi ; d'ailleurs il emploie souvent des vacataires qui lui sont orientés par la mission locale.

« Par exemple, pour notre avenir on peut discuter avec un animateur, comment faire, pour notre cv, lettre de motivation »

Elodie 18 ans

« Sur la commune on est l'association qui emploie le plus de monde ; jusqu'à 70 vacataires pour l'été. »

Responsable secteur jeunesse

La participation à des réseaux professionnels

Dans le but de se professionnaliser, de réduire leur isolement, d'améliorer leurs pratiques, de découvrir de nouvelles astuces, il est vivement recommandé que les animateurs puissent s'inscrire dans des réseaux professionnels. Ces réseaux permettent d'organiser des actions en commun, des tournois, des rencontres ; d'échanger sur leurs pratiques et compétences, de partager des constats sur les jeunes et les parents, d'améliorer l'accompagnement de projets, de parler de leurs difficultés, d'analyser les problèmes, de découvrir de nouvelles pratiques sportives.

Parmi les différents réseaux qui existent dans le département, citons notamment :

- Le réseau information jeunesse,
- Le réseau des PLAIA (Points Locaux d'Accueil et d'Information des Associations),
- Le réseau des points d'appui envie d'agir,
- Le groupe d'animateurs numériques des CEMEA,
- Le groupe jeunesse des fédérations Familles rurales et Centres sociaux,
- Le réseau ASPRA,
- Le réseau Cyb Anjou.

La formation continue

Pour approfondir ses pratiques et se perfectionner, comme tout professionnel, l'animateur a besoin de temps pour construire sa formation continue. Plusieurs propositions existent dans le département, et proposent un catalogue de formation accessible gratuitement :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (pour tous les animateurs du département),
- Le Centre Régional Information Jeunesse (pour les structures labellisées),
- Le Centre National de la fonction Publique Territoriale (pour les animateurs agents de la fonction publique),
- Les fédérations d'éducation populaire (notamment les familles rurales, CEMEA, centres sociaux, les Francas, la ligue de l'enseignement... etc.).

06/02 – L'éventail d'une politique jeunesse : les différents moyens d'animation.

L'accueil de loisirs pour des 11-13 ans, les activités « passerelle »

Afin de renouveler le public de l'accueil ados (11-14 ans), nombre de structures développent des activités passerelles, qui concernent les CM2, et permettent ainsi de se faire connaître. Ces différentes actions permettent de faciliter l'inscription de chaque nouvelle génération aux activités prévues pour les adolescents.

La non réponse aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge, entraîne un « décrochage » des structures d'animation, les adolescents quittent alors le « système » et n'y remettront peut être pas les pieds. Et, de leur côté, les parents sont désireux de voir leurs enfants pratiquer des loisirs et soucieux de la qualité de l'encadrement.

Ils attendent concrètement des animations dans un endroit « fréquentable », avec des copains et des copines, mais pas de mauvais exemples ! Soucieux de bénéficier d'un mode de garde, les parents ne sont pas prêts à les laisser autonome une partie de la journée, d'où l'intérêt

L'animation d'un espace jeunesse et la proposition d'activités

De nombreuses structures proposent un espace jeunesse qui constitue un important levier pour l'action éducative. Point de rendez vous, il est le lieu où l'on prépare des activités avec les jeunes, où ils sont acteurs, s'impliquent, et sont valorisés. Il est souvent à proximité des équipements publics et est en lien avec les équipements de la commune et toutes les associations du territoire. A travers cet espace, les jeunes font l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité. Ils peuvent ainsi prendre place dans la gestion du foyer. La transmission associative est souvent un axe de travail important.

Si l'animateur doit être présent sur plusieurs espaces, il doit morceler son temps, et le service rendu est de moins bonne qualité : « l'animateur n'est jamais là », à moins d'être très vigilant quant à la régularité des présences sur chaque site. Il est important également de rappeler que l'animation subit le « turn-over » des animateurs, alors que les adolescents ont besoin de tisser du lien, dans la durée, et la réalisation d'un projet nécessite souvent du temps. De plus, il est intéressant d'avoir des équipes mixtes, celles-ci permettant souvent d'accueillir un public mixte lui aussi.

» *« C'est mieux qu'il y ait des équipes d'animateurs mixtes parce qu'on peut parler de trucs de filles et les gars avec les gars ! »*

Anaïs 14 ans

» *« S'il n'y avait pas l'espace jeune on pourrait sortir et se voir entre potes, mais on ne rencontrerait pas d'autres jeunes d'autres communes et d'autres lycées ! »*

Benoit 16 ans

» *« Vu qu'on est tous en internat sur Segré, Nantes, ou Angers, et bien ça permet de se retrouver le week-end »*

Simon, 18 ans

LES ASPECTS REGLEMENTAIRES

En matière d'espace jeunesse, le cadre juridique différencie différentes possibilités :

01 – Accueil de loisirs adolescents, de 11 à 17 ans :

L'accueil à caractère éducatif relève des articles L 227-1 à L227-12, R 227-1 à R 227- 30 du code de l'action sociale et de la famille.

02 – Accueil de jeunes conventionné, pour des adolescents de 14-17 ans :

Structure qui peut répondre, au cas par cas, en fonction du territoire, aux attentes des adolescents et des jeunes. Il s'agit de groupes de jeunes de 14 ans ou plus (de 7 à maximum 40 mineurs) et de structures répondant à un besoin social particulier. Les conditions d'encadrement sont définies par convention entre l'organisateur et le préfet de département et peuvent donc être différentes des conditions des autres types de structures. En particulier, il n'y a pas forcément présence d'un directeur puisque l'organisateur désigne un animateur qualifié comme référent de l'accueil (article R.227-19).

03 – L'accueil des jeunes majeurs :

Leur accueil est possible au sein des Accueils de Loisirs, dans le cadre des accueils 14/17 ans. Seules les activités concernant les mineurs sont déclarées. L'accueil des majeurs est possible sous certaines conditions d'adaptation : règlement intérieur et information des mineurs et de leurs parents.

04 – Le local en autogestion, mis à disposition par la commune :

De nombreuses communes ont, par le passé, expérimenté des foyers de jeunes, sous la responsabilité du maire ou du président d'une association. Dans les faits, peu ont persisté dans cette voie, même si la question est toujours et encore posée par des groupes de jeunes à certains moments. Certaines communes ont réussi à développer un projet de responsabilisation et d'implication des jeunes dans la vie locale, qui passe par la mise à disposition d'un local, lieu de convivialité, de construction de projets, d'apprentissage de la vie publique. En dépit des apparences, c'est sans doute la formule la plus complexe à mettre en œuvre. Il convient de rappeler que c'est alors le maire ou le président associatif qui porte toute la responsabilité du local mis à disposition.

ZOOM SUR...



La proposition d'activités de consommation

Les adolescents et les jeunes sont demandeurs d'activités ludiques, qu'ils ne peuvent pas toujours faire seuls ou en famille : par exemple la patinoire, le bowling, le karting, le lasergame. Ces activités dites « de consommation » permettent de fédérer des groupes de jeunes sur les communes, première étape avant de construire une relation de confiance, d'élaborer des projets, et d'accompagner les jeunes dans leurs premiers pas vers l'âge adulte. L'animateur devient souvent un adulte

réfèrent sur une commune, en qui les jeunes ont confiance.

« On doit proposer et ils nous proposent aussi des activités, quand nous on ne sait pas du tout quoi faire, ils nous proposent des choses et puis nous on propose des trucs qui nous plaisent. »

Vincent 16 ans, Corenthin 16 ans, Maelle 15 ans, Louna 15 ans, Eléa 15 ans.

« On a toujours un but premier si on propose une sortie clef en main, on ne fait jamais une sortie pour une sortie ; quand on fait une sortie à Disney, Astérix, ou au Futuroscope avant l'été, c'est qu'on vise un public prioritaire, par exemple les 10-12 ans, ça leur permet de s'inscrire pour l'été ; et ça permet aussi d'accueillir et de faire connaître les vacataires qui travailleront chez nous l'été. »

Un animateur

L'accompagnement de projets participatifs

Un objectif éducatif généralement partagé est de développer l'engagement et la participation citoyenne des jeunes à la vie de leur territoire. Parmi les nombreux projets que peuvent accompagner les animateurs, nous pouvons citer :

- L'aménagement des espaces : foyer de jeunes, décoration du mobilier urbain,
- La participation aux événements de la commune : rallyes, fête de la musique, vide grenier... en lien avec d'autres associations et bénévoles,

- Des ateliers culturels, la musique assistée par ordinateur, la création de CD, de livres pour enfants,
- La pratique de la danse, l'organisation de cours de danse,
- L'aide à la formation BAFA¹, au BSR², à l'arbitrage ou l'encadrement sportif,
- La création de juniors associations,
- Les projets de vacances autonomes, les séjours,
- Les projets internationaux.

¹ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

² Brevet de Sécurité Routière

« Ils sont toujours là pour nous aider et puis si on a un projet, ils sont là pour nous aider à créer le projet ! »

Théo 14 ans

« On fait des chantiers et on peut partir en séjours ou passer le BSR, moins cher »

Nicolas 18 ans

« Ils nous donnent des conseils : c'est l'animateur qui nous explique par exemple avec la bombe de peinture de ne pas être trop près avec les vapeurs toxiques ! »

Romain 11 ans

L'organisation de déplacements, séjours et projets internationaux

Aujourd'hui plus que jamais, la mobilité est une compétence nécessaire pour trouver sa place dans le monde adulte. Les séjours permettent une relation privilégiée entre jeunes et animateurs, développent les relations à l'adulte ; ils favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité, constituent une action concrète pour se prendre en charge, avec d'autres, en dehors du cadre familial, mais dans un contexte sécurisé.

Les jeunes sont souvent invités à développer leurs réseaux de connaissances et leurs relations sur leur territoire de vie. Les animateurs les accompagnent également pour apprendre la mobilité, découvrir les transports en commun, découvrir les pôles urbains ou encore le patrimoine local. Les animateurs

jouent également un rôle important pour aider à préparer des séjours ou mener des expériences à l'étranger.

Les projets internationaux permettent aux jeunes de s'ouvrir aux réalités du monde et contribuent à l'apprentissage culturel par la connaissance mutuelle. Une rencontre internationale ne peut se résumer à un programme d'activités, elle permet de "Partir et revenir citoyen du monde !"

« *Ca nous fait prendre l'air, parce que quand t'es dans la famille, y a des prises de tête des trucs comme ça, et ici on voit les amis et avec les éducateurs on peut parler !* »

Mélissa 19 ans



La mise en place d'activités d'autofinancement

Pour mener à bien leurs projets, construire des relations avec les autres acteurs du territoire et pour responsabiliser les jeunes, nombreux sont les animateurs qui développent des activités d'autofinancement avec les adolescents et les jeunes adultes :

- Organisation de spectacles et soirées conviviales : repas (fouaces), karaoké, concerts, lotos, théâtre,
- Participation aux événements de la commune : vide grenier,
- Démarches commerciales : vente de champignons, paquets cadeaux dans les supermarchés,
- Travaux techniques : chantiers rémunérés (peinture, entretien), travaux agricoles (récoltes), lavage de voitures.

« *Ca incite les jeunes à faire des choses qu'ils n'ont pas l'occasion de faire autrement ! De découvrir de nouvelles activités de nouveaux lieux.* »

Aubin 13 ans

« *On fait des soirées fouaces, ou karaoké ; ça fait 5 ans qu'on organise ça, ces soirées marchent très bien, c'est nous qui avons mis ça en place ; on a tous entre 17 et 18 ans, et en tout on a fait un bénéfice de 8000 euros pour finir les travaux du foyer et organiser un voyage en bord de mer entre jeunes. On doit parler de ça à notre prochaine AG.* »

Pierre, 18 ans

La valorisation des jeunes sur la commune

Le travail éducatif s'adresse en priorité aux jeunes, mais les animateurs doivent aussi aider les adultes à développer une image positive de la jeunesse. En concertation avec les associations et les parents, il est important de valoriser les jeunes, de faire connaître leurs réalisations, de faire des bilans des projets concrétisés, si

possible dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Les jeunes en sortent grandis, et les parents sécurisés.

« *On a organisé des « Oscars de la jeunesse » pour valoriser les jeunes sur la commune, et faire une petite cérémonie qui permet aux jeunes de se sentir appartenir à la commune et de*

préparer le passage vers l'âge adulte. On demande à chacun de venir habillé sur son 31, et les jeunes invitent leur famille et leurs copains. Ça donne aussi envie à d'autres jeunes de participer à des projets.

Responsable secteur jeunesse

L'interaction avec les jeunes sur les espaces numériques

Les animateurs ont dû développer des savoirs faire en matière de numérique : entrer en relation, être à l'écoute des jeunes, les mobiliser ou les informer, organiser des échanges de pratiques, et conseiller les parents en organisant

des temps d'échanges ou de débat. Un enjeu important aujourd'hui est d'accompagner les usages, de faciliter les relations éducatives et le positionnement de l'adulte, sans systématiquement diaboliser ces technologies.

« S'ils sont sur Facebook, ils sont plus proches de nous parce que c'est un peu notre monde ! Je correspondrais pas mais j'irais voir, m'informer ! »
Laurette 14 ans



06/03 – La formation initiale et les différentes filières pour devenir animateur

« Avoir de bons animateurs, c'est pas comme des potes, mais ils sont jeunes dans leur tête en fait ! Ils sont encore jeunes mais sans être trop gamins en fait ! Ils savent gueuler au bon moment et rigoler avec nous ! »
Gwendoline 17 ans

Il existe différents niveaux de formation permettant de se professionnaliser dans l'animation. On distingue les formations non professionnelles pour des volontaires de l'animation (brevets d'aptitude), et les brevets et diplômes d'Etat pour les professionnels. Les diplômes de l'animation non professionnelle permettent d'intervenir occasionnellement sur les grandes et petites vacances, pour des centres de loisirs ou des colonies de vacances (BAFA-BAFD⁴). En revanche, la prise en charge permanente d'un

accueil de loisirs, pour des adolescents ou des jeunes adultes, nécessite un certain nombre de conditions : une formation professionnelle de type brevet professionnel ou diplôme d'état, un niveau de maturité et de responsabilité avérées, une connaissance pratique des sports, des techniques, des cultures juvéniles, une capacité à travailler en équipe et à produire des analyses et des projets collectifs. Il arrive que des animateurs non professionnels développent de fortes compétences dans ces domaines, on devra alors les aider à accéder à l'animation professionnelle par la validation des acquis de l'expérience.

Tout au long de la carrière, des cycles de formation continue et des rencontres d'animateurs sont nécessaires pour échanger et discuter autour de

leurs propres outils et pratiques. Cela suppose que l'employeur intègre des plans de formations ou des rencontres collectives pour ses animateurs professionnels.

Une stabilité dans les postes permet une meilleure connaissance des territoires et, surtout, facilite la création de liens durables avec les jeunes. Cela suppose que les employeurs sachent reconnaître les compétences exercées et les valoriser à travers notamment la rémunération et des perspectives d'évolution de carrière.

⁴ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

La filière professionnelle animation

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS, ex BEATEP) atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier : la spécialité « Loisirs tous publics ou activités physiques pour tous » est la plus adaptée pour les espaces jeunes ; la spécialité « animation sociale » s'avère pertinente dans des équipes pluridisciplinaires ou sur certains territoires. Ce diplôme est classé au niveau IV (niveau bac professionnel). La durée minimale en centre de formation est de 600 heures.

Il est considéré comme un minimum pour encadrer un espace-jeunes, et faire de l'animation de rue.

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS, ex DEFA) atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de coordonnateur-technicien. Ce diplôme est classé au niveau III (niveau Bac + 2). En formation initiale, la durée minimale est de 1200 heures dont 700 heures en centre de formation. Il est recommandé pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de jeunesse territoriales.

Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et

du Sport (DESJEPS) spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" permet d'exercer en autonomie une activité d'encadrement. Son titulaire est responsable d'une structure ou d'un projet, encadre des animateurs, conçoit le projet de la structure et la dirige. Il est responsable aux plans technique, pédagogique et logistique, peut être directeur, chef de projet, délégué régional, directeur de structure... Ce diplôme est classé au niveau II (niveau licence / maîtrise). En formation initiale, la durée minimale est de 1200 heures dont 700 heures en centre de formation.

La filière universitaire

Les universités proposent également des formations aux métiers de l'animation. Citons notamment : les IUT (Instituts Universitaires de Technologie), de Rennes, Tours, Figeac et Bordeaux, qui proposent des DUT carrières sociales (Diplôme universitaire de Technologie) et des licences professionnelles d'animation socio-culturelle ou de coordination de projets et d'animations socioculturelles. La licence ingénierie des services, option socioculturelle, sportive et des loisirs est proposée à Cholet.

La filière non professionnelle

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs en ACM¹) s'obtient par une formation courte (deux semaines et un stage pratique). Il permet aux volontaires de participer à la mise en œuvre des projets pédagogiques de la structure, d'encadrer et de construire des relations individuelles ou collectives avec les mineurs ainsi que de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Il est obligatoire pour l'accueil de mineurs.

Le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs) forme les futurs directeurs aux dimensions pédagogiques, administratives, financières et réglementaires des accueils de loisirs.

De même, les titulaires du BAFD sont aptes à élaborer un projet pédagogique. Pour entrer en formation, il faut être âgé d'au moins 21 ans et être titulaire :

- soit du BAFA,
- soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation. Dans ce cas, il faut justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

¹ ACM : Accueil Collectif de Mineurs.



06 /04 – L'apport des jeunes volontaires au territoire

Quelques repères s'imposent en ce qui concerne la participation des jeunes volontaires à la politique de jeunesse du territoire : ce ne sont pas des salariés, et ils ne peuvent se substituer aux ressources humaines nécessaires. Mais ces différents types de volontaires apportent une forte valeur ajoutée, à travers leur créativité, leur énergie, et permettent d'amplifier et de renouveler l'action jeunesse.

Il est possible pour un animateur permanent (professionnel, salarié) de s'appuyer sur des animateurs volontaires, qui souhaitent passer le BAFA. Il existe spécifiquement le contrat d'engagement éducatif, qui peut être une première étape pour qu'un jeune

s'essaie et se professionnalise dans l'animation.

Par ailleurs, les animateurs permanents s'appuient sur les jeunes bénévoles du territoire qui peuvent apporter une aide conséquente aux associations et structures éducatives, en fonction de leurs diverses compétences.

Il est possible de s'appuyer sur les nouveaux services civiques : c'est une opportunité pour donner une première expérience à des jeunes du territoire et valoriser leurs pratiques d'engagement.

Valoriser la mobilité internationale et accueillir un Service Volontaire Euro-

péen (SVE) offre un regard nouveau et une dimension interculturelle à l'action jeunesse ; dans ce cas il ne faut pas sous estimer le temps nécessaire pour son accompagnement linguistique, afin d'aider ce jeune étranger à se faire comprendre ou à comprendre les autres.

En général, ces différentes modalités permettent de soutenir l'engagement des jeunes dès lors que l'accompagnement et le tutorat qui sont nécessaires ne sont pas sous estimés. Les volontaires ne sont pas en responsabilité pédagogique. Ils doivent donc toujours être accompagnés dans leur activité.

Les bonnes pratiques – retours d'expérience



Permettre la participation des jeunes à la vie publique

Le fait que les jeunes soient pris en considération dans le cadre d'une politique de jeunesse, contribue au fait qu'ils se sentent bien sur leur territoire, qu'ils cherchent davantage à y rester ou à y revenir par la suite. Leur permettre d'accéder à l'apprentissage des responsabilités à travers les projets d'animation et notamment la gestion d'un espace jeunes ou d'une junior association, c'est favoriser l'attrait aux éventuelles futures fonctions associatives ou électorales.

Valoriser la pédagogie de l'expérience

Nous devons mieux articuler l'éducation formelle (l'école), l'éducation informelle (les médias, le monde marchand, la rue), et l'éducation non formelle (animation, accompagnement de projet) et renforcer la parole publique de l'animation socioculturelle, laquelle participe pleinement à la construction des adolescents. Le faire avec, la pédagogie de l'expérience sont des ressources extraordinaires pour la vie des jeunes et des communes.

S'entourer de professionnels

L'accueil dans un espace jeunes de proximité permet de rendre visible et concrète la politique jeunesse, même si elle ne se résume pas à cela. Le local mis à disposition (sans animateur) paraît être la solution la plus simple mais est en fait la plus exigeante ; il est recommandé de s'entourer de professionnels de l'animation, et en tout cas de prévoir un accompagnement car trop d'autonomie peut apporter l'inverse de ce que l'on souhaite.

Point de détail d'importance, il faut prévoir des espaces de stockage de matériel dès la conception d'un espace d'accueil.



« Ils savent nos goûts, et aussi ils nous proposent des activités qu'on ne connaissait pas forcément et qu'on peut aimer après ! C'est leur métier et puis c'est l'expérience ! »
Tanguy 13 ans et Marius 14 ans

Prendre en compte la multiplicité des tâches

Il faut trouver un équilibre dans le temps de travail des animateurs, entre le face à face public et les autres nécessités de service ; la répartition doit se faire sur des bases réalistes et tenir compte des expériences passées.

Favoriser l'appropriation du territoire local

L'ancrage dans le territoire de proximité, au cœur de la vie communale est un gage d'attractivité des espaces d'accueil, et de réussite pour la mission des animateurs. A vouloir trop d'itinérance pour les animateurs, ils risquent bien de n'être nulle part. Il importe de veiller à la participation des jeunes à la vie communale, autour de petits chantiers, de coups de main, d'organisation d'événements. L'utilité sociale est une nécessité anthropologique et un facteur de bien être, notamment pour les jeunes en situation de difficulté scolaire ou professionnelle.

S'investir dans l'information jeunesse, le numérique et les pratiques culturelles

L'accès et l'éducation à l'information sont une nécessité pour être un citoyen libre, que l'on propose ou non un Point Information Jeunesse labellisé. Les informations relatives à la santé, à l'accès aux droits sociaux, au logement, à la mobilité et au monde du travail sont à privilégier.

Le numérique est un espace à investir au plan éducatif : réseaux sociaux, jeux en réseaux, recherche internet... L'équipement numérique de l'espace d'accueil et l'accompagnement des pratiques est un gage de fréquentation et d'interactions éducatives.

L'ouverture sur des pratiques culturelles, l'initiation à de nouvelles pratiques et expériences est également un enjeu important en milieu rural.

Soutenir les projets de mobilité

La mobilité est une opportunité très intéressante dans une politique jeunesse : découverte des territoires, des réseaux de transports, échanges internationaux, jumelages ; elle doit être accessible pour tous les jeunes (et pas seulement pour les jeunes dotés d'un fort bagage scolaire.)

Accompagner la parentalité

Il importe de développer des postures qui permettent de travailler avec les parents : participation des parents aux sorties (covoiturage), et aux activités d'autofinancement (réseaux privés et professionnels des parents) ; organisation de temps de valorisation des jeunes, au départ et au retour des séjours ; organisation de temps de rencontres thématiques ou conviviaux. Attention les jeunes ont aussi besoin de vivre des temps sans leurs parents, trop de présence pourrait être mal vécue.



07

COMBIEN ça coûte ?

Des estimations de coûts ont été faites à partir des données transmises par une quinzaine de structures visitées en 2013 (budgets 2012), et à partir d'investissements réalisés en 2013 dans le Maine-et-Loire, concernant des « projets importants » et des « projets plus modestes » (données transmises par la CAF 49).

07 / 01 – Les moyens mobilisés sur le territoire pour le fonctionnement



Parmi les 17 structures visitées pour la réalisation de ce document, on en compte 14 qui salarient des animateurs. Pour les 3 autres, les activités sont organisées par les groupes de jeunes eux-mêmes (gestion d'un foyer, d'une association, d'un collectif), et le suivi pédagogique est assuré par des ressources bénévoles : repré-

sentants de parents, élus associatifs des foyers ruraux, élus municipaux...

Le budget global de ces différentes structures (avec salariés) varie de 35 000 à 500 000 € ; en moyenne, sur ces 14 structures, le budget s'élève à 158 000 €.

Rapporté à la population concernée (public de la structure), le coût en fonctionnement s'élève en moyenne à 575 € par jeune et par an, pour des situations très variables selon les sites (de 300 à 1000 €/jeune/an ; une seule structure en deçà de 100 €/jeune / an).

Le coût rapporté à la population est en moyenne de 27 € par habitant, sachant que les situations sont très disparates (de 3 à 70 € par habitant du territoire...).

La part assumée par la collectivité locale varie de 40 à 90 % (portage communal ou intercommunal) ; les autres financements sont assurés par la CAF, la MSA, les services de l'Etat (subvention DDCS, postes FONJEP, cf. chapitre 8), la Région (contrats aidés),

le département (subvention), et la participation des familles.

En moyenne, dans le département, le coût d'un animateur permanent, en responsabilité du projet pédagogique, ou coordinateur de secteur jeunesse (de type BPJEPS /DEJEPS à l'indice 300 ou 350 de la convention collective de l'animation) s'échelonne de 33 000 € à 35 000 € TTC annuel pour un temps plein. Celui d'un animateur professionnel en accueil public (type BPJEPS) à l'indice 280, se situe entre 25 000 € et 30 000 € TTC annuel pour un temps plein. Le coût est variable selon l'expérience, les diplômes, l'ancienneté, le statut public / privé. Les animateurs professionnels dépendent de la convention collective de l'animation.

Il est à noter que les frais de transports, en milieu rural, occupent une part importante du budget de fonctionnement, notamment si les professionnels sollicitent peu les parents pour du covoiturage.



La qualité fonctionnelle et esthétique des espaces d'accueil est un enjeu essentiel. Comme cela se pratique pour accueillir la petite enfance, il est nécessaire de se donner le temps et les moyens d'une réflexion approfondie sur les attentes des publics adolescents et jeunes. Proposer un aménagement, des matériaux et des mobiliers de qualité est un gage de bien être pour les publics accueillis : la valeur apportée se lira durablement à travers les moyens humains, techniques et financiers consentis pour ce projet. Le choix du site est éminemment stratégique, puisqu'il symbolisera soit une volonté d'agrégation (lieu central, transparent, intégré), une volonté de mixité (espace-jeunes dans un équipement plus polyvalent) ou une volonté d'accompagner des expérimentations (lieu périphérique, confidentiel, entre soi)... La proximité des équipements sportifs est souvent privilégiée.

En termes de conception, on veillera à la cohabitation entre les différentes fonctions possibles : entrée, accueil de différentes tranches d'âge, lieux de détente, jeux, lieux d'activités, lieux d'écoute. On accordera une attention spécifique aux lieux périphériques comme les halls ou les préaux très prisés des adolescents ; les questions

de l'accessibilité, des liens avec les transports en commun et les moyens de locomotion sont également à poser. L'attractivité des locaux doit s'appuyer sur l'esthétique du lieu, sur les couleurs, sur les outils de communication et d'information disponibles (ordinateurs, documentation, revues), et des espaces de détente et de confidentialité seront prévus.

Dans un grand nombre de structures visitées, l'équipe d'animation laisse une large place aux jeunes pour l'aménagement de leurs espaces. L'appropriation de cet espace est souvent synonyme d'un meilleur respect de celui-ci, d'un espace adapté à leurs besoins du moment, à leurs goûts, pour qu'ils s'y sentent bien, et au-delà pour qu'ils s'investissent dans le projet et se sentent appartenir et participer à la vie de la commune. La dynamique d'appropriation passera parfois par la fabrication ou la récupération d'objets, mais dans un souci pédagogique plutôt qu'économique. Au même titre qu'il existe un budget pédagogique, il faut prévoir chaque année un budget pour l'aménagement de l'espace, où « le beau » et « l'agréable » seront les maîtres mots. Bien entendu on ne pourra aménager ni bricoler le lieu en dépit des règles relatives aux établissements recevant du public (sécurité

incendie, qualité des matériaux, conditions sanitaires), il conviendra de proposer un mobilier en bon état et prévoir un entretien régulier des locaux (par les jeunes et les animateurs mais aussi par les communes soumises au respect de la législation en terme d'hygiène et de sécurité de leurs locaux).

La réglementation des établissements recevant du public (E.R.P.) s'applique aux locaux accueillant des mineurs. Le directeur de l'accueil doit se renseigner sur les dispositions suivantes :

- Autorisation municipale d'ouverture de l'établissement,
- Souscription d'un contrat d'assurance,
- Copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité compétente, le cas échéant (se renseigner en mairie),
- Avis des services vétérinaires en cas de confection de restauration sur place,
- Locaux entretenus et sanitaires adaptés (accessibilité des personnes en situation de handicap),
- Dossier technique amiante.

Les accès (portes de secours, couloirs) doivent pouvoir être rapidement ouverts et permettre une évacuation rapide des locaux. Une armoire à pharmacie fermant à clef avec un matériel de premier secours (produits dont la date de péremption est

vérifiée) et un registre des soins doivent être prévus. Les numéros d'urgence doivent être affichés à proximité du téléphone. Les locaux doivent être fonctionnels et adaptés aux activités et aux mineurs accueillis. Ils doivent être régulièrement entretenus. Les

produits d'entretien doivent être tenus hors de portée des mineurs et stockés dans un local ou armoire spécifique fermant à clef. Il importe de penser aux locaux de stockage du matériel pédagogique.

Exemples de financement de l'investissement :

Exemple A :

Réalisation « importante » : construction d'un espace pour la jeunesse, intégré dans un projet plus large

Nombre de M² :
1077 m² pour la jeunesse

Budget total :
611 534 €

Collectivité :
62 %

Autres contributeurs :

CAF 16 % (100 000 €)
Région Pays de la Loire 13,5 %
Europe 8 %

Exemple B :

Réalisation « moyenne » : extension d'un espace jeune existant

Budget total :
321 692 €

Collectivité :
61 %

Autres contributeurs :

CAF 33 % (100 000 €)
Etat 6 %

Exemple C :

Réalisation « modeste » : création d'une maison des jeunes intercommunale

Budget total :
149 169 €

Collectivité :
75%

Participation CAF 37 173 €
25% du montant total



Les aides de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire (CAF)

Les aides financières accordées par la CAF de Maine-et-Loire doivent correspondre aux orientations et thématiques inscrites dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017 c'est-à-dire permettre de développer les services aux familles et réduire les inégalités :

- contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Les financements de la CAF de Maine-et-Loire sont accordés aux structures qui s'adressent à l'ensemble des familles et des jeunes, dans une visée généraliste. Ils peuvent également être ouverts aux structures qui portent une attention particulière aux familles et aux jeunes ayant des caractéristiques spécifiques (gens du voyage, enfants et jeunes en situation de handicap ou en situation d'exclusion sociale par exemple). Pour être financée par la CAF de Maine-et-Loire, l'activité de ces structures ne doit pas relever d'une prise en charge spécialisée mais viser un accompagnement favorisant l'accès de tous aux dispositifs de droits communs.

La CAF de Maine-et-Loire ne finance pas les dépenses liées notamment :

- aux déplacements (achat ou location de véhicule),
- aux activités de formation professionnelle ou permanente, étant donné que ces activités relèvent de la responsabilité de l'employeur et de la Région principalement,
- aux congrès, colloques, anniversaires et toutes manifestations de ce type,
- aux associations qui relèvent de l'action sociale spécialisée / prévention spécialisée,
- aux associations de lutte contre les « fléaux sociaux » (toxicomanie, alcoolisme...)¹.

Pour ce qui concerne l'aide au fonctionnement :

• Prestation de service versée à l'Accueil de loisirs sans hébergement :

Le montant accordé est de 30% du prix de revient plafonné à 1,67€/h (soit 0,50€/heure) x nombre d'heures jeunes réalisées (barème 2014). Le reste est de l'ordre de 3 à 6€/heure, à la charge des familles, des collectivités et de l'organisateur, sachant que cela peut être très variable.

Lors de la signature de la convention de financement, la CAF veillera à ce que le service soit financièrement accessible aux jeunes les plus en difficulté.

• Prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (versée à la collectivité) :

Dans le cas de la création ou du développement de l'activité d'un espace ou d'une offre en direction des adolescents, le fonctionnement peut être financé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (convention sur 4 ans renouvelable) sous réserve d'éligibilité et de disponibilité de fonds par la CAF.

Dans ce cas, la prestation de la CAF est versée à la collectivité dans la limite d'un prix de revient plafond.

Pour ce qui concerne les subventions et prêts d'investissement :

La répartition entre subvention et prêt reste à l'appréciation de la CAF de Maine-et-Loire. Si un demandeur s'oppose à l'attribution sous forme d'un prêt, il devra explicitement le signaler.

Le financement total par la CAF de Maine-et-Loire sera compris entre 10 et 80 % du coût total de l'investissement subventionnable. Le niveau d'intervention sera fixé, chaque année, au vu des fonds disponibles, du nombre et du montant des demandes.

Les conseillers techniques de la CAF peuvent vous accompagner tout au long de votre projet².

¹ Si ces associations mènent des actions spécifiques de soutien à la parentalité, elles peuvent être éligibles à un financement du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents – REAAP (cf. site caf.fr rubrique partenaires).

² Cf. Chapitre 8





LES RESSOURCES

institutionnelles et associatives dans le département

08/01 – Les ressources institutionnelles

De la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La DDCS Maine-et-Loire anime et coordonne notamment les dispositifs relatifs aux politiques des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Le label « Information Jeunesse »

L'information jeunesse est une mission de service public garantie par l'Etat. La DDCS contribue à la labellisation « Information Jeunesse » (collectivités territoriales ou associations) au regard d'un cahier des charges national (21 Centres Information Jeunesse (CIJ) et Point Information Jeunesse (PIJ) dans le Maine-et-Loire).

Ce réseau ressource, généraliste propose :

- une documentation pratique et actualisée (autour de huit secteurs d'informations : enseignement, métier, emploi, formation, loisir, vacances, Europe, société et vie pratique),
- des accueils personnalisés gratuits et anonymes,
- une connaissance des acteurs de l'insertion, la santé, la culture, la prévention...,
- un levier d'actions collectives (Jobs d'été, la quinzaine départementale de la mobilité...).

Le réseau « Information Jeunesse 49 » est coordonné et animé conjointement par la DDCS et le CRIJ (Centre

régional information jeunesse) : rencontres régulières avec l'ensemble des membres du réseau permettant la mutualisation d'outils, l'échange de pratiques et le développement de projets communs).

Les structures peuvent solliciter une labellisation tout au long de l'année et être accompagnées à cet effet.

Site :

<http://www.infos-jeunes.fr/>
http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/cahier_des_charges_BIJ_PIJ.pdf

Le Service Civique

L'Engagement de Service civique est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

- C'est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois,
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation représentant au moins 24h / semaine,
- Donnant lieu au versement d'une indemnité de l'Etat versée directement au volontaire : environ 450€/mois (à laquelle s'ajoute une centaine d'euros suivant sa situation sociale personnelle),

- 100€ supplémentaires sont à verser au volontaire par la structure d'accueil (nature / espèce),
- Ouvrant droit à un régime de protection sociale financée par l'Etat (couverture sociale et cotisation retraite).

Les missions de service civique doivent revêtir un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel. Elles peuvent être réalisées auprès d'associations, de fondations, **fédérations, ONG** ou de **services de l'Etat, collectivités locales et établissements publics** ayant reçu l'agrément d'accueil d'un service civique, pour l'accomplissement de missions d'intérêt général.

La DDCS propose un accompagnement aux structures souhaitant solliciter un agrément à l'accueil de jeunes en service civique. Le **dossier d'agrément** est téléchargeable sur le site www.service-civique.gouv.fr

Le Service Volontaire Européen (SVE)

- Pour un jeune, de 16 à 30 ans (quelque soit son niveau de formation), possibilité d'effectuer une mission au service d'une structure à but non lucratif. C'est également une opportunité de développer et d'acquérir de nouvelles compétences.
- Pour une structure, accueillir un volontaire, c'est afficher sa volonté de valoriser l'investissement des jeunes. C'est aussi l'occasion d'expérimenter,

d'innover des actions d'intérêt général, de donner une dimension européenne et internationale à son projet.

Un SVE, n'est pas un emploi ou une mesure d'insertion mais un parcours d'engagement porté par un jeune au sein d'un organisme d'accueil.

Le SVE est une action du programme communautaire « Erasmus + ». A ce titre, la commission européenne prend

en charge les frais liés à l'accueil du ou des jeunes dans la structures (transport, hébergement, indemnité mensuelle...).

Vous pouvez solliciter la DDCS pour un accompagnement lié à votre projet d'accueil.

Site :

www.jeunesseenaction.fr

Dans le champ de la vie associative

Les Points Locaux d'Accueil et d'Information des Associations (PLAIA)

Le réseau des PLAIA (Point Locaux d'Accueil et d'Information des Associations) est un réseau de 24 structures labellisées par la DDCS proposant aux associations et aux bénévoles une information accessible de manière égale et gratuite à toutes les associations ainsi qu'un accompagnement des bénévoles dans la mise en œuvre de leur projet associatif.

L'Agrément Jeunesse et Education Populaire

L'agrément "Jeunesse Education Populaire" (JEP) est un acte administratif établi par le préfet de département, après instruction par la DDCS et avis de la commission d'attribution. Pour être agréée, l'association doit être déclarée à la préfecture et justifier de trois ans d'existence.

L'obtention de l'agrément est subordonnée à l'existence et au respect de dispositions statutaires garantissant :

- la liberté de conscience,
- le respect du principe de non-discrimination,
- le fonctionnement démocratique de l'association,
- la transparence de la gestion,
- l'égal accès des femmes et des hommes et l'accès des jeunes aux instances dirigeantes.

L'agrément JEP confère, selon les cas, certains avantages : label de qualité, possibilité de recevoir des subventions, exonérations fiscales ou abatte-

ment de charges sociales... La demande est à adresser directement à la DDCS.

Le FDVA

Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) est destiné à contribuer au développement des associations par l'attribution d'aides financières à la mise en œuvre de formation au profit des bénévoles élus ou responsables d'activités.

Le fonds peut apporter à titre complémentaire un soutien, notamment sous la forme d'aide non reconductible, à la mise en œuvre, dans leur phase de lancement, de nouveaux services à la population.

Un appel à projet détaillant le cadre de l'instruction nationale est lancé tous les ans par la DRJSCS.

Vous pouvez consulter les informations relatives au FDVA sur le site.

Site :

<http://www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr/-Boite-A-outils--Vie-associative-.html>

Le DLA

Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) aide les associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement. Répartis sur tout le territoire, les chargés de mission DLA réalisent un diagnostic de ces structures et leur proposent des

prestations de conseils, gratuits effectués par des professionnels, adaptées à leurs besoins.

Contact Maine et Loire :

Fondes Maison de la Création

132, avenue De Lattre de Tassigny
BP 1030
49 015 ANGERS Cedex 01
Tél. : 02 41 74 70 18

Courriel :

sarah.martin@fondes.fr



Dans le champ des accueils de mineurs

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Les personnes organisant l'accueil de mineurs hors du domicile parental à l'occasion des vacances, des congés professionnels et des loisirs doivent préalablement en faire la déclaration auprès de la DDCS.

Toute personne organisant un accueil de mineurs mentionné à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et familiale est tenu de le déclarer à la DDCS par téléprocédure :

<http://extranet.jeunesse-ports.gouv.fr/tam/identification.aspx>

La téléprocédure permet, en utilisant une connexion internet, de gérer l'environnement administratif d'un accueil.

La DDCS délivre un récépissé attestant de la réception du formulaire de déclaration et comportant le numéro d'enregistrement de celle-ci. Ce récépissé est un simple accusé de réception et n'est pas un certificat de conformité.

La convention spécifique « accueil de jeunes »

L'accueil de jeunes est un accueil sans hébergement qui regroupe de 7 à 40 mineurs, âgés de 14 ans ou plus, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours par an, consécutifs ou non. Il répond à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif. Il se formalise par une convention passée entre la DDCS et l'organisateur (référence : article R.227-1 Code de l'action sociale et des familles).

L'organisateur désigne un animateur qualifié comme référent de l'accueil, ou, lorsque l'action se déroule sur plusieurs sites, un directeur qualifié qui coordonne l'action de référents locaux. Les conditions d'encadrement sont définies par convention entre l'organisateur et la DDCS pour répondre aux besoins identifiés.

http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=3479

Les brevets d'aptitudes BAFA-BAFD

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA et du BAFD sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse.

<http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/Region.aspx?MJSReg=44>

Ces brevets d'aptitudes sont délivrés par la DDCS.

Les diplômes professionnels et la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)

La Ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, ministère certificateur délivre également des diplômes professionnels dans le champ de l'animation (BPJEPS,

DEJEPS, DESJEPS), accessibles par la formation initiale, continue ou par la VAE.

Ces diplômes permettent d'exercer de façon professionnelle à différents niveaux de responsabilité.

La DDCS assure l'accueil, l'information, le conseil en orientation (Accueil Information Orientation : AIO) pour ce secteur.

Site :

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-l-emploi/decouvrir-la-vae/article/Qu-est-ce-que-la-VAE>

L'information concernant les dispositifs liés aux emplois aidés

Chaque DDCS possède un conseiller référent « Emploi » dont le rôle est de vous informer sur les différents dispositifs d'aide à l'emploi portés par les prescripteurs locaux, missions locales, pôle emploi et CAP Emploi (CUI-CAE, Emplois d'avenir).

<http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/contrats,109/le-contrat-unique-d-insertion,10998.html>

La DDCS est également prescripteur de son propre dispositif d'aide à la création d'emploi des éducateurs sportifs qualifiés (« Emploi CNDS »). Ce dispositif est mis en œuvre lors de la campagne CNDS ; Centre National pour le Développement du Sport.



Dans le champ de l'égalité entre les femmes et les hommes

La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité est chargée, sous la responsabilité de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, de mettre en œuvre en Maine et Loire la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans les domaines suivants qui concernent également les jeunes :

- égalité professionnelle,
- prévention et lutte contre les violences envers les femmes,
- éducation à l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes,

- parité dans les instances de décision et de consultation dans l'ensemble de la société.

Un protocole départemental de prévention et lutte contre les violences envers les femmes a été signé le 22 février 2013 avec 42 acteurs dont plusieurs villes, ainsi que l'association des maires de Maine-et-Loire ; ce protocole n'est pas fermé, d'autres communes peuvent y contribuer. Il est accessible sur le site des services de l'Etat :

www.maine-et-loire.gouv.fr

Un fond de garantie pour la création, la reprise, ou le développement d'entreprise à l'initiative des femmes, le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF), est accessible aussi aux jeunes femmes.

Vous pouvez prendre contact avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité à la DDCS :

ddcs-directeur@maine-et-loire.gouv.fr

Dans le champ de la lutte contre les discriminations

La discrimination est l'acte de mettre de côté ou de distinguer une personne par sa couleur de peau, son genre, sa sexualité, sa religion, ses opinions, un handicap, le physique, etc... Elle s'entend à titre individuel. Une distinction ou une différence de traitement n'est une discrimination que quand elle est illicite.

Pour toute information complémentaire, consulter le site :

<http://www.defenseurdesdroits.fr>

ou le correspondant départemental du défenseur des droits (pour trouver ses coordonnées) :

<http://www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue/trouver-votre-delegue/departement/49>

Vous souhaitez réfléchir, monter un projet une action visant à la lutte contre les discriminations, la DDCS peut vous y aider ou vous mettre en contact avec un service ou une association :

ddcs-directeur@maine-et-loire.gouv.fr



De la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire

Les Caisses d'allocations familiales gèrent les prestations familiales et mettent en œuvre une politique d'action sociale.

La Convention d'objectifs et de gestion (2013-2017), signée entre l'État et la CNAF le 16 juillet 2013, accorde une large place au soutien des politiques visant les jeunes.

Les principaux objectifs de ce soutien sont :

- 1 - Aider à structurer une offre d'accueil de qualité, accessible et adaptée aux besoins des jeunes et de leurs familles et aux spécificités des territoires (accueils de loisirs 3 – 17 ans),**
- 2 – Soutenir les dynamiques partenariales sur les territoires, dans un objectif de cohérence et de plus**

grande équité (PEDT¹, implication dans la réalisation de diagnostics partagés, contribution au rééquilibrage des moyens sur des territoires spécifiques et moins pourvus en accueils adaptés),

- 3 – Développer la prise en compte du public jeune sur les territoires périurbains et ruraux, caractérisés par une absence d'offre, à travers des modalités d'intervention spécifiques (centres sociaux et espaces de vie sociale),**
- 4 - Soutenir les projets proposés par des adolescents de 11 à 17 ans révolus, visant le développement de leurs capacités d'engagement et d'autonomisation, pour mieux les préparer à s'insérer et s'investir dans la vie de la cité (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc.),**

- 5 - Soutenir les dispositifs permettant le départ en vacances des enfants et jeunes issus des familles aux revenus modestes,**

- 6 - Soutenir l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans accueillis par les Foyers de jeunes travailleurs (FJT),**

- 7 - Favoriser les conditions de l'obtention du BAFA pour les jeunes.**

Les conseillers techniques de la CAF, qui interviennent sur tout le département, accompagnent les collectivités locales et les associations qui souhaitent mettre en place ou développer des projets, en particulier en direction des jeunes.

Leurs coordonnées figurent sur le site Caf.fr – Ma Caf - rubrique partenaires.

¹ Projet Éducatif de Territoire

De la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Maine-et-Loire

La Mutualité Sociale Agricole est le régime de base des exploitants agricoles, salariés agricoles et employeurs de mains d'œuvre agricole, soit environ 10 % des habitants du Maine et Loire. Elle sert à la fois les prestations familiales, maladie et retraite. Elle développe par ailleurs une Action Sanitaire et Sociale qui s'adresse à ses ressortissants mais plus généralement aux habitants des territoires ruraux. Les actions et projets développés concernent donc des ressortissants du régime général, du régime agricole ou autres régimes. Elle attache une grande importance au territoire et à la proximité.

La MSA déploie une politique familiale dont les objectifs sont les suivants :

- 1 -** Apporter un soutien financier aux familles utilisatrices des accueils petite enfance et jeunesse,
- 2 -** Apporter un soutien financier aux collectivités locales qui offrent des solutions variées d'accueil aux familles de leur territoire,
- 3 -** Apporter un soutien aux jeunes ressortissants MSA pour faciliter leur poursuite d'étude ou leur entrée dans la vie active,
- 4 -** Soutenir les projets proposés par des adolescents de 11 à 17 ans révolus qu'ils soient MSA ou non, visant le

développement de leurs capacités d'engagement et d'autonomisation, pour mieux les préparer à s'insérer et s'investir dans la vie de la cité (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc.),

- 5 -** Soutenir les dispositifs permettant le départ en vacances des enfants et jeunes des familles ressortissants MSA aux revenus modestes,
- 6 -** Soutenir les jeunes MSA s'engageant dans l'obtention du BAFA.



Du Conseil Général (CG) de Maine-et-Loire

Le Conseil Général dispose de différents moyens d'action auprès des adolescents et jeunes adultes, dans le cadre de sa direction éducation, jeunesse et sport, d'une part, et de son service d'Aide Sociale à l'Enfance d'autre part (prévention, prise en charge des adolescents en danger ou en risque de l'être, accompagnement des jeunes majeurs ayant bénéficié d'un suivi par l'aide sociale à l'enfance). Il met notamment en œuvre :

1 - Le Fonds d'Aide aux Jeunes, dispositif visant à lutter contre les exclusions des jeunes de 18-25 ans, permettant d'accorder des aides aux jeunes qui connaissent des difficultés dans leur parcours d'insertion sociale

et professionnelle : aides financières, aides à la formation, aides à la mobilité, actions collectives portées par 19 opérateurs autour de la mobilité, l'insertion professionnelle et sociale, le logement, la santé,

- 2 -** La prévention spécialisée : une action éducative et sociale dans le milieu de vie des jeunes, complémentaire au travail des Maisons Départementales des Solidarités, qui s'adresse prioritairement à des jeunes ou groupes de jeunes, de 12 à 21 ans, dont les relations avec l'environnement social sont difficiles, parfois conflictuelles, et qui ont souvent rompu le dialogue avec les adultes et les institutions,
- 3 -** Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), conventionnés par l'Etat,

permettent l'embauche de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en contrat à durée déterminée et en temps partiel (maximum 26 heures par semaine). Le jeune, en situation de travail, est avant tout un salarié. Cette situation de travail est complétée par un accompagnement personnalisé. 13 chantiers d'insertion sont répartis sur l'ensemble du département,

- 4 -** Les bourses d'accès à l'autonomie jeunes majeurs de 21 à 25 ans, permettant à des jeunes ayant connu des mesures de protection de l'enfance, de bénéficier d'un soutien financier.

Site :
www.cg49.fr

Du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire

La Région des Pays-de-la-Loire a voté son Schéma Régional des Jeunesses en 2011. Une conférence régionale des acteurs et un groupe de travail réunissant les collectivités locales sur cette question transversale et globale des jeunes ont été mis en place pour suivre les actions définies dans ce document-cadre.

Au-delà de partenariats conventionnels avec les structures associatives régionales du secteur, et notamment de l'éducation populaire intervenant cette année par exemple en faveur des territoires ruraux sur l'ingénierie autour de la question des rythmes éducatifs, la Région agit positivement et directement sur le quotidien des jeunes au travers de son Pack 15-30. Attaquant la troisième saison de son offre de services régionale participant du parcours vers l'autonomie du jeune, l'ambition de ce Pack reste de réduire les inégalités en matière de logement (Pass Logement, Pass

Première installation), de santé (Pass Complémentaire santé, Pass Prévention contraception), de mobilité (Pass Transport), d'accès à la culture et au sport (Pass Culture sport), et à la formation (OrdiPass, Pass Apprenti, Pass Lycéen pro).

Pour en savoir plus, se rendre sur le site www.pack15-30.fr.

D'autres aides régionales en faveur des jeunes sont mobilisables et consultables sur le site internet www.paysdelaloire.fr à la rubrique **Services en ligne - Aides régionales**, tant sur le champ scolaire avec le Programme d'Actions Educatives en faveur de tous les lycéens et apprentis qu'en matière de soutien à l'engagement des jeunes.

Sur ce plan, le Fonds d'Intervention Jeunesse permet par exemple d'accompagner et d'encourager les jeunes dans leurs projets, pour favoriser leur émancipation, leur citoyenneté et leur engagement. Il soutient des

projets portés par des associations composées de jeunes de 15 à 30 ans, et de manière plus exceptionnelle des projets portés par des collectivités territoriales pour des événements favorisant l'engagement des jeunes et la valorisation de leurs initiatives.

L'Office International des Jeunesses apporte quant à lui un soutien et un accompagnement aux projets portés et profitant aux jeunes ligériens, leur permettant de s'ouvrir aux autres cultures par une meilleure intégration et compréhension. Plusieurs critères sont à respecter pour ces projets collectifs d'accueil ou de départ à l'international, sur une entrée interculturelle : participation active des jeunes, dimensions accompagnatrice et partenariale, démarche de Co développement, valorisation de l'action...

Les personnes à contacter pour vous faire accompagner dans votre démarche sont indiquées sur le site internet du Conseil régional.

De l'Association des maires et des président-e-s communautaires de Maine-et-Loire

L'Association a notamment pour but :

- de faciliter aux Maires et aux Présidents de Communautés de communes l'exercice de leurs fonctions, notamment par l'organisation de réunions de formation et d'information,
- de permettre à ses membres de mettre en commun leur activité et leur expérience pour la défense des droits et des intérêts dont ils ont la garde, ainsi que de mener à bien l'étude de toutes les questions qui concernent l'administration des communes et des communautés ainsi

que leurs rapports avec les pouvoirs publics.

Association des Maires et des Président-e-s communautaires de Maine-et-Loire

9, rue du Clon
49 000 ANGERS
Tél. : 02 41 81 48 17

Site :

<http://www.maires49.asso.fr/index.php>

Courriel :

info@maires49.asso.fr



Association des maires ruraux

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France.

L'AMRF s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. L'AMRF

rassemble ainsi près de 10 000 maires ruraux, regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs publics et partis politiques.

Contact :

<http://www.amrf.fr/Nousconna%C3%A0tre/Associationsd%C3%A9partementales.aspx>

En complément des systèmes éducatifs institutionnels, l'éducation populaire est une philosophie d'action qui anime une vingtaine de mouvements ou fédérations présents dans le département. Ces associations participent au service public de l'éducation, développent des interventions qui visent l'épanouissement de la personne, en l'aidant à trouver sa place dans la société, et en permettant à chacun de progresser et de se développer à tout âge de sa vie. Elles facilitent l'accès aux loisirs, à la culture, dans un objectif de transformation sociale et d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment les enfants et les jeunes. Elles favorisent l'engagement et la formation des bénévoles, la prise de responsabilités associatives et promeuvent le volontariat, notamment dans le cadre du service civique. Nous présentons ici les mouvements et fédérations qui interviennent en milieu rural dans le Maine-et-Loire.



CEMEA (Centres d'Entraînements aux Méthodes de l'Éducation Active)

Les CEMEA sont un mouvement laïc défendant les valeurs de l'éducation populaire et l'éducation nouvelle, reconnu d'utilité publique et complémentaire de l'école ; ils réalisent des formations dans l'animation volontaire (BAFA - BAFD), dans l'animation professionnelle (BPJEPS - DEJEPS) et interviennent également, dans et autour de l'école en proposant différentes formations (accompagnement des politiques éducatives locales, accompagnement des personnels de l'éducation nationale, éduca-

tion à la citoyenneté...). Le réseau est porté par des permanents et militants qui agissent pour défendre l'accès à la culture pour tous, la liberté de chacun à choisir ce qu'il souhaite faire, les vacances et les loisirs, la participation citoyenne...

Antenne en Maine et Loire
30, rue de la Roë 49000 Angers
Tél. : 09 81 92 23 00

Courriel :
angers@cemea-pdll.org

Familles rurales

Familles Rurales est le premier Mouvement familial de France. Le réseau est composé d'associations locales, de fédérations départementales, régionales et d'une fédération nationale. Les principales actions du Réseau Familles Rurales concernent : l'accueil de la petite enfance, les loisirs pour enfants, les actions en direction des jeunes, la parentalité, les aînés, la consommation, la santé et l'environnement, les services à la personne, la culture et les loisirs, l'animation des territoires ruraux et les Relais Familles. Ces actions se fondent sur les mêmes valeurs : la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société. Le mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle. Son rôle est d'accompagner les bénévoles dans les associations locales et de développer l'animation et les services en milieu rural ou périurbain, en lien avec les élus locaux.

**Fédération Départementale
Familles Rurales de Maine-et-Loire**
13, Place La Fayette
49 044 Angers Cedex 01
Tél. : 02 4118 20 00

Courriel :
charlene.petiteau@famillesrurales49.org

Site :
www.famillesrurales.org/maine



Centres Sociaux

Le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Aujourd'hui, ce sont 23 centres sociaux de Maine-et-Loire et de Mayenne qui adhèrent aux valeurs de dignité, solidarité et démocratie et aux modes d'action définis par la Charte des Centres sociaux et 26 administrateurs issus des centres sociaux.

Leurs missions sont les suivantes :

- Apporter une aide technique et stratégique dans différents domaines : participation des habitants, jeunesse, famille, bien vieillir,
- Former et qualifier les acteurs du réseau (administrateurs, bénévoles et salariés),
- Animer la réflexion sur l'action pour des centres sociaux, leur rôle, leur place dans l'action sociale,
- Représenter les centres sociaux auprès des pouvoirs publics, des institutions.



Centres sociaux Fédération Maine et Loire et Mayenne

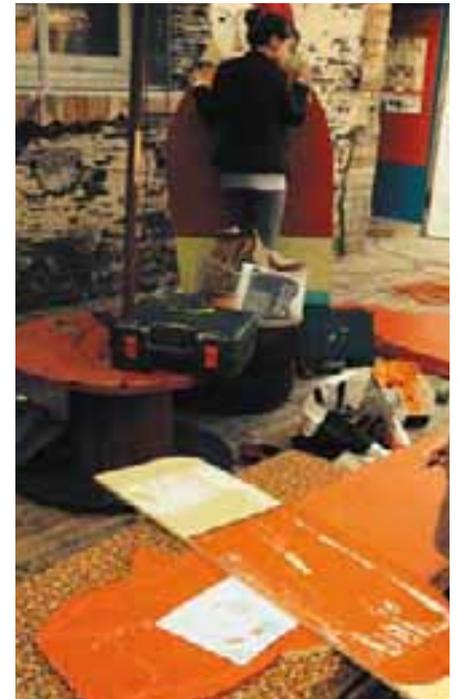
85, Bd Germaine TILLION
49 000 ANGERS
Tél. : 02 41 30 28 65

Courriel :

federation.csx49@wanadoo.fr

Site :

<http://paysdelaloire.centres-sociaux.fr>



Foyers Ruraux

Laïc, d'éducation populaire, de formation permanente, ouvert à tous sans distinction d'âge, d'origine, ou de profession, respectant les opinions et les croyances de chacun, c'est un mouvement qui s'étend du local au national. La volonté commune des personnes et associations affiliées est de contribuer à l'animation et au développement culturel, social et économique du milieu rural et de ceux qui y vivent. En Maine-et-Loire, la Fédération départementale des foyers ruraux et associations d'animation et de développement du milieu rural, impulse, met en place et coordonne des actions afin de répondre à ces objectifs. Elle peut aider à la mise en

place de politiques culturelles ou de jeunesse. Avec ses associations adhérentes, elle agit dans plusieurs domaines : culture (patrimoine, pratiques artistiques...), sport-loisir, environnement...

Cette fédération appartient au réseau CELAVAR, qui organise le décloisonnement des pratiques et des acteurs de l'animation et du développement des territoires ruraux, avec trois missions :

- Représenter les associations du rural, auprès des pouvoirs publics et autres instances pertinentes, sur les questions relatives à la vie associative et aux territoires ruraux,

- Favoriser la mutualisation d'expériences, de pratiques et de savoirs,
- Expérimenter de nouvelles réponses à apporter aux besoins des territoires ruraux.

Foyers Ruraux 49

80, rue Larévellière
49 100 ANGERS
Tél. : 06 47 04 23 87

Courriel :

foyersruraux49@fdfr-49.org

Site :

www.fdfr-49.org

Ligue de l'enseignement

La Fédération des Œuvres Laïques a pour but, au service de l'idéal laïc, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit. Mouvement d'Education Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin de :

- permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen,
- développer toutes les initiatives

favorisant l'épanouissement des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs,

- de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui impliquent la reconnaissance de l'égalité de chaque être humain, par une action permanente pour garantir la liberté de conscience, d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens, pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations.

Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - Ligue de l'Enseignement

14 bis, avenue Marie TALET
49 100 ANGERS
Tél. : 02 41 96 11 50

Courriel :

fol49@fol49.org

Site :

www.fol49.org



Francas

Cette fédération agit pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour un respect mutuel. Les Francas agissent dans le champ de l'action éducative, du temps libre des enfants et des adolescents, et des loisirs éducatifs. C'est une Fédération Nationale Laïque de structures et d'activités éducatives sociales et culturelles, mouvement d'éducation populaire qui a pour but de :

- promouvoir la place que tous les enfants et jeunes doivent avoir dans la société, développer des projets d'accueil et d'activités à leur intention,

- rassembler les différents acteurs de l'éducation qui adhèrent à leur projet et plus largement, participent à leurs actions,
- fédérer les centres et structures de loisirs répondant aux besoins des enfants et des familles.

Les Francas ont le souci constant de développer la qualité des accueils et activités proposés pour les enfants et les jeunes. Pour cela, ils interviennent notamment par :

- le développement et le renouvellement des pratiques éducatives menées auprès des enfants et des jeunes dans des domaines aussi divers que les sciences et techniques, l'art, l'environnement, les échanges internationaux,

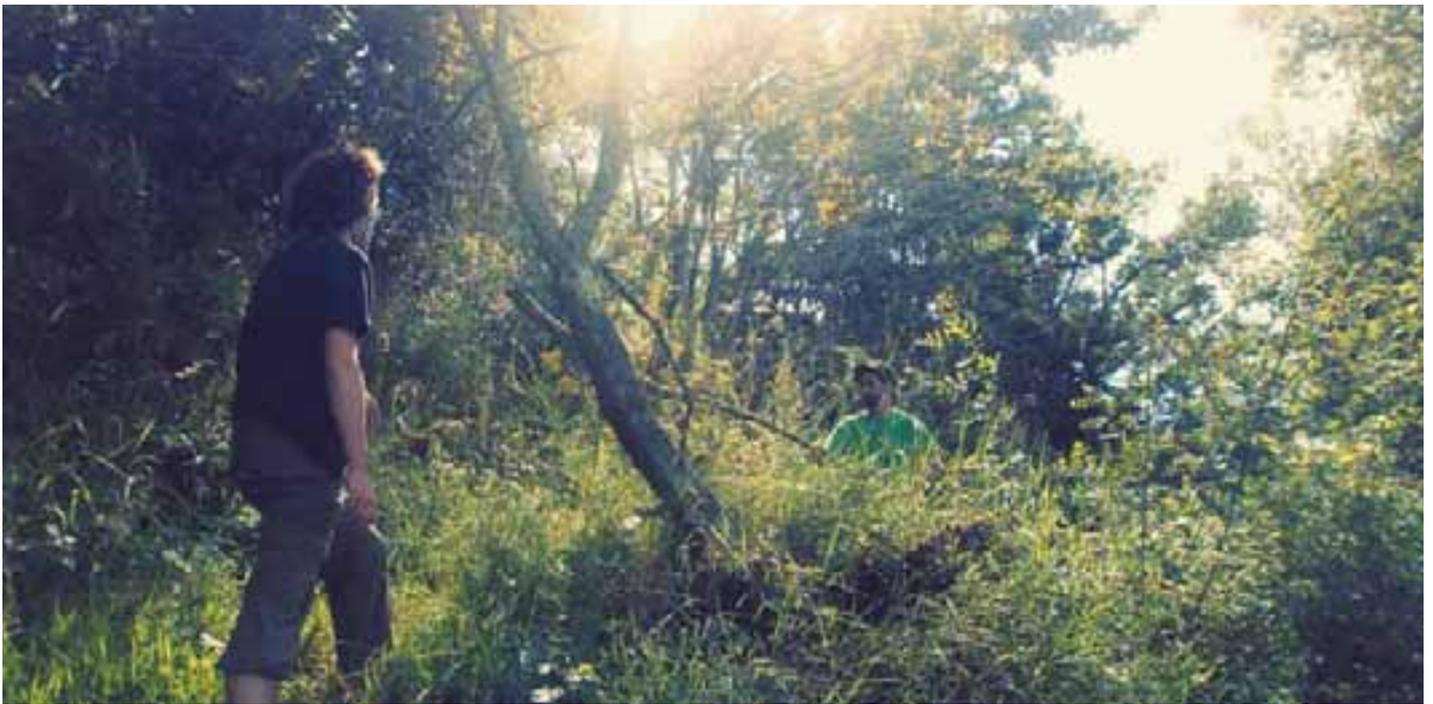
- la formation et la qualification des animateurs (formation BAFA - BAFD et formation professionnelle),
- l'accompagnement des organisateurs d'activités et des décideurs publics,
- la production et la diffusion de supports et revues pédagogiques.

Association des Francas de Maine-et-Loire

29, Rue Chef de Ville
49 100 Angers
Tél. : 02 41 48 02 03

Site :

www.francaspaysdelaloire.fr



Léo Lagrange

Pour la Fédération Léo Lagrange, l'éducation populaire est un engagement qui implique d'investir le temps libre pour grandir et s'épanouir, de développer les capacités à penser le monde, d'éduquer et former tout au long de la vie, d'accompagner les initiatives et les projets individuels ou collectifs. Association loi 1901, Léo Lagrange Ouest est un Etablissement de la Fédération nationale Léo Lagrange, s'appuyant sur un vaste réseau de professionnels et de bénévoles et l'expérience du partenariat. Léo Lagrange Ouest est implanté dans le département de Maine-et-Loire et

plus particulièrement sur le bassin angevin. De nombreuses collectivités y font appel dans le cadre de leur politique jeunesse, parmi lesquelles : Angers, Trélazé, Beaucozéz, St-Lambert-la-Potherie, Mûrs Erigné, la communauté de communes Loire Aubance... Il s'agit d'encourager les initiatives des jeunes et accompagner leurs projets, établir un diagnostic et/ou apporter une expertise, animer et gérer un équipement, organiser des actions de formation, envisager des projets interculturels et/ou internationaux...

Léo Lagrange Ouest

23, rue de l'Etoile du matin
BP 324
44 615 Saint-Nazaire Cedex
Tél. : 02 40 22 72 73

Courriel :

llo@leolagrange.org

Site :

www.leolagrange.org

Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

Le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) est une association nationale gérée et animée par des jeunes de 13 à 30 ans. Réunis en équipes, ils montent des projets (citoyens, culturels, sociaux, intergénérationnels, internationaux....) pour rendre le milieu rural dynamique et ouvert aux jeunes. Le MRJC défend la place et la parole des jeunes dans la société en leur donnant la possibilité de s'exprimer, en leur proposant un engagement et une vie d'équipe, en leur permettant de mettre en place des projets de toutes sortes et en

prenant petit à petit des responsabilités. Le projet éducatif du MRJC est accessible sur son site internet.

Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

36, rue Barra
49 045 Angers cedex 01
Tél. : 02 41 22 48 93

Courriel :

anjou@mrjc.org

Site :

<http://paysdelaloire.mrjc.org/>



Dans le champ de la mobilité internationale

Le « Relais Europe Jeunesse » (REJ) de Maine-et-Loire

Le « REJ » est un lieu ressource mis en place par la Fédération Régionale Familles Rurales avec le soutien de la DDCS Maine-et-Loire.

Le Relais propose l'accès à de nombreuses informations autour des dispositifs liés à la mobilité européenne des jeunes et des accompagnements individuels en lien avec le service volontaire européen.

Site :

www.famillesrurales.org/pays_de_la_loire/

L'Association « Itinéraire Internationale »

L'association a pour objectif de favoriser la mobilité internationale de tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans quel que soit leur niveau d'expérience ou de qualification.

Le projet « Jeunes à l'international : partir pour se construire » visent les jeunes eux-mêmes et les professionnels de l'insertion (conseillers Mission Locale, animateurs Jeunesse, etc.).

Antenne Maine et Loire

Courriel :

paysdelaloire@itineraire-international.org

Tél. : 06 52 15 41 11

La Maison de l'Europe

La Maison de l'Europe d'Angers et de Maine-et-Loire est une association qui a pour objectif de promouvoir l'Europe au niveau local, à travers deux axes principaux :

- actions pédagogiques et culturelles,
- initiation et coordination d'actions en faveur de l'Europe dans le département.

Elle propose également de nombreux documents d'informations et de supports ludiques sur l'Europe.

La Maison de l'Europe

1, rue Paul Langevin
49 100 ANGERS
Tél. : 02 41 34 91 48
Mob. : 06 78 86 84 98

Site :

www.maisondeleurope49.eu

L'Association « Cotravaux »

Réseau d'acteurs du travail volontaire qui se réunit autour du volontariat et notamment des chantiers de jeunes bénévoles.

Elles proposent différentes formes d'actions de développement local parfois à dimension internationale.

Site :

www.cotravaux.org

L'Association « Itinéraire Sud »

L'association a créé et anime un lieu ressource en matière d'information sur le développement et la solidarité internationale. « Itinéraire Sud » prête également un certain nombre d'outils pédagogiques, de malles, de jeux et d'expositions sur sollicitation.

Tél. : 06 77 13 72 82

Courriel :

itineraire.sud@no-log.org

La CASI 49

La CASI 49 est la Coordination d'Associations de Solidarité Internationale de Maine-et-Loire pour des relations Nord-Sud plus équitable. Elle regroupe actuellement 30 associations et 3 entreprises de commerce équitable. La CASI vise notamment à informer le citoyen sur les grandes questions économiques et humaines, développer les formes de solidarité tant au Nord qu'au Sud...

Tél. : 02 41 76 73 07

Courriel :

casi49@laposte.net





Dans le champ de l'éducation et de la promotion de la santé

L'IREPS (Instance régional d'éducation et de promotion de la santé)

L'Ireps soutient les acteurs du territoire (professionnels, étudiants ou bénévoles, mais aussi élus, agents et responsables de politiques de santé) dans le développement de projets de santé globale ou thématiques en faveur des populations.

Ses missions sont diverses :

- centres de documentation permettant de mettre à disposition des ouvrages et outils pédagogiques empruntables gratuitement,
- un soutien méthodologique pour tout acteur souhaitant mettre en place des actions d'éducation pour la santé,
- des interventions de terrain auprès de publics variés,
- des formations afin de permettre le développement des compétences.

Le pôle de Maine-et-Loire est situé à La Cité

58, boulevard du Doyenné
49 000 ANGERS
Tél: 02 41 05 06 49

Courriel :
ireps49@irepsdpl.org

Site :
www.santepaysdelaloire.com

La MDA 49 (Maison des adolescents)

La MDA est un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes de 13 à 20 ans et leur famille autour des questions de santé, de mal être, d'accès aux droits, d'addictions.... C'est également un espace ressource pour les professionnels engagés auprès des jeunes.

Tél. : 02 41 80 76 62

Site :
www.maisondesados-angers.fr

L'Association « Avenir Santé »

Les moyens d'action d'« Avenir Santé » sont :

- agir en prévention et en promotion de comportements plus favorables,
- observer les tendances et s'inscrire dans les politiques de santé publique.

L'association développe une approche généraliste où quatre thématiques sont abordées : addictions (alcool, tabac, cannabis...), Ist-Sida, accidents de la route et audition.

Antenne Maine et Loire
Tél. : 06 95 06 99 47

Courriel :
info@avenir-sante.com

Site :
www.avenir-santé.com

L'Association « Santé Info Solidarité Animation »

« SIS Animation » est avant tout connue pour ses services de prévention et d'aide à distance et en particulier le numéro vert Sida Info Service 0 800 840 800.

Ses missions sont aussi de développer sur les territoires des actions de prévention de proximité à destination de tous publics et notamment des jeunes.

L'objectif de ces actions, à terme, est de permettre à chacun-e de maîtriser les informations nécessaires à la bonne gestion de sa santé sexuelle et d'atteindre une certaine forme de bien-être. Pour y parvenir, SIS Animation aborde les risques liés à la sexualité (IST, grossesses non désirées...) par le biais d'animations interactives et ludiques.

Association « Santé Info Solidarité Animation »

30, rue de la Roë
49 000 Angers
Tél. : 06 22 65 75 77

Courriel :
cmanneville@sis-animation.org

Site :
www.sida-info-service.org



Dans le champ des pratiques numériques

L'association PING

L'association PING propose une démarche d'échanges de pratiques, de savoirs et savoir-faire autour de la culture numérique en région Pays de la Loire.

Elle organise également une programmation annuelle de rencontres, ateliers, formations, axée sur une dynamique d'expression individuelle et collective, sous une forme participative et collaborative, propre au mouvement du logiciel Libre.

Site :
<http://www.pingbase.net/>

La plateforme internet parcours numérique

Le site www.parcoursnumeriques.net se propose de rendre visible l'existant. Cette plateforme web est également un espace d'échanges et de transmission de savoirs, de médiation et d'animation, des actions déjà mises en place dans chaque espace public numérique.

Site :
www.parcoursnumeriques.net

Le réseau « Cyb Anjou »

est un réseau d'animateurs multimédia des Espaces Publics Numériques (EPN) de l'Anjou.

Ces espaces proposent un accès libre à tous et ont vocation à accompagner l'apprentissage de la culture numérique par tous les publics (sensibilisation aux pratiques multimédia, accompagnement de l'évolution des usages numériques sur nos territoires).

Les membres du réseau partagent les valeurs de l'Éducation Populaire : solidarité, entraide, ouverture, citoyenneté, etc. En plus de créations et d'animations communes (DVD Bagage numérique utile à destination des associations de Maine et Loire), le réseau permet à ses membres de mutualiser les savoirs, les outils, la veille informationnelle et les formations afin de répondre au mieux aux attentes des territoires et des publics.

Site :
<http://cybanjou.free.fr/>

Le groupe animation et numérique 49

Initié par les CEMEA (Centres d'Entraînements aux Méthodes de l'Éducation et numérisation Active), le groupe « animation et numérique 49 » est un espace d'échange de pratiques et de réflexions sur la thématique de l'éducation aux médias pour les professionnels de l'animation.

Le groupe travaille actuellement à l'élaboration d'un guide des pratiques d'éducation au numérique sur le département.

Courriel :
l.veaudecranne@cemea-pdll.org

Dans le champ du logement

URHAJ Pays de la Loire **Union Régionale pour l'Habitat** **des Jeunes**

Habiter un territoire, ce n'est pas simplement y loger, c'est aussi avoir les moyens d'y construire sa vie, de s'y sentir bien et de s'ouvrir aux autres. C'est pourquoi les associations Habitat Jeunes, réunies au sein de l'URHAJ Pays de la Loire et de l'URHAJ, agissent dans tous les domaines où se construit la socialisation des jeunes en s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire. Avec deux objectifs : satisfaire les jeunes de 16 à 30 ans et plus largement l'ensemble des usagers et leur permettre de devenir les acteurs de leur propre développement, à travers multiples services : logement accompagné (du plus collectif au plus autonome, support du projet d'éducation à l'autonomie et favorisant la fluidité du parcours résidentiel), restauration, emploi, santé, culture et loisirs, formation... L'URHAJ est composée de 26 associations, comprenant 41 résidences, 1 Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et 5 services logement, unies régionalement pour créer les conditions de la socialisation, des jeunes de 16 à 30 ans, par l'habitat. Leur action s'appuie sur des principes

d'éducation populaire, et privilégie la participation pour une démarche citoyenne.

URHAJ Pays de la Loire

1, rue Vasco de Gama
44 800 Saint Herblain
Tél. : 02 51 70 12 63

Courriel :

pays_loire@unhaj.org

Site :

www.urhajpaysdelaloire.fr

L'AIO

Accueil Information Orientation

La départementalisation de l'Accueil Information Orientation (AIO) est issue de constats partagés par les professionnels des Résidences et Services Habitat Jeunes du Maine-et-Loire sur les difficultés de logement des jeunes. Des diagnostics territoriaux sur la question du logement des jeunes, commandés pour la plupart par les Communautés de Communes elles-mêmes, avec le soutien et dans le cadre de la politique conduite par le Conseil Général, ont aussi été réalisés par l'URHAJ. Les conclusions sont venues confirmer les constats en

soulignant les besoins d'AIO, notamment sur les territoires ruraux du Maine-et-Loire.

Définition de l'AIO :

Recevoir tout jeune entre 16 et 30 ans inclus, seul ou en couple, avec ou sans enfant, en faisant la demande, lors d'un ou de plusieurs rendez-vous, sur la thématique du logement sur les thèmes suivants :

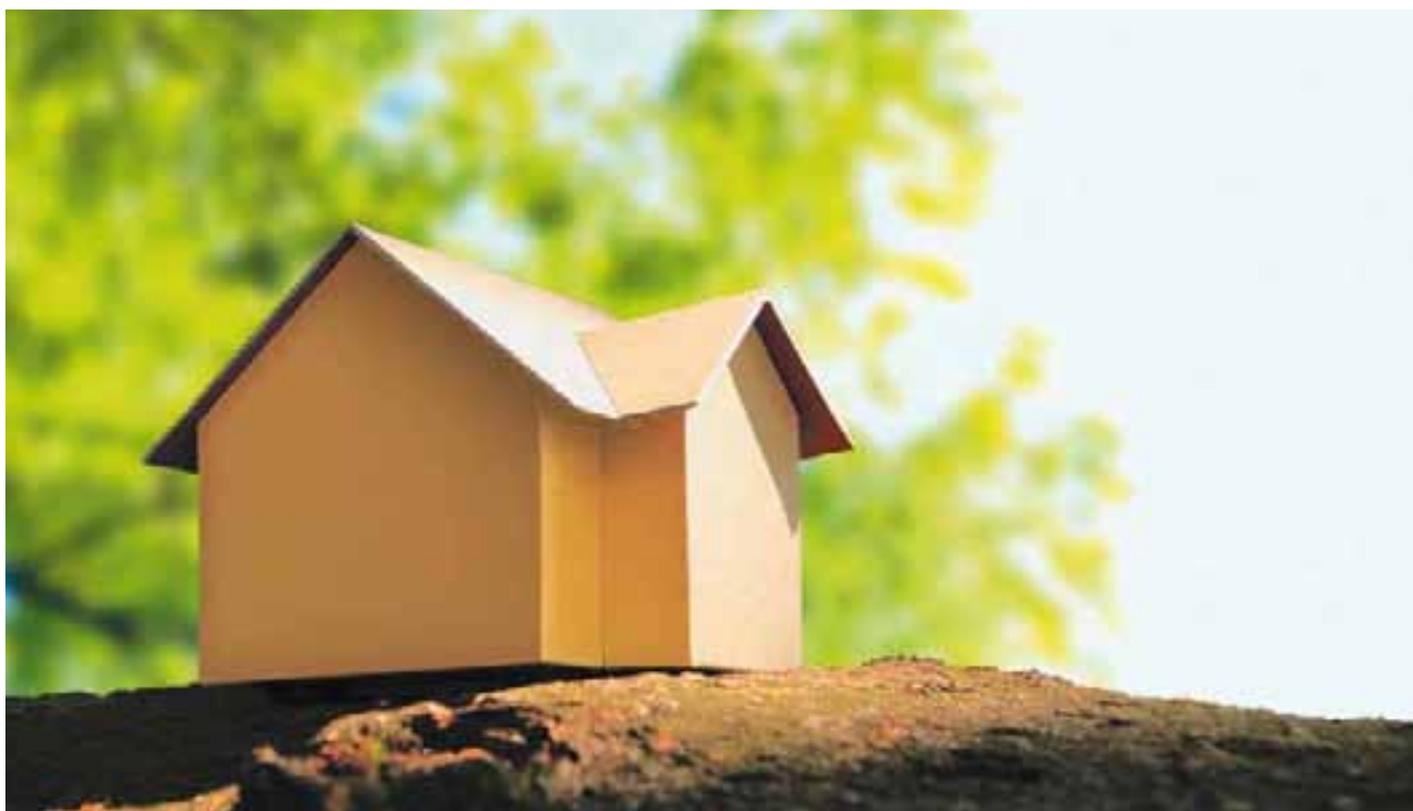
- Recherche d'un logement,
- Aide à l'accès au logement,
- Aide à la gestion du logement,
- Aide au maintien dans le logement,
- Aide pour quitter le logement.

Six Territoires sont concernés par l'AIO en 2013 soit 9 sites différents d'AIO.

L'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) a réalisé un site internet pour le logement des jeunes en Maine et Loire où vous pouvez notamment retrouver, les différents contacts sur l'ensemble du département.

Site :

www.adil.49.org/logement-jeunes/index.php



Dans le champ du handicap

La Maison Départementale de l'Autonomie de Maine-et-Loire (MDA49)

6, rue Jean Lecuit
CS 94 104
49 941 ANGERS Cedex 9
Tél. : 02 41 81 60 77

Site :
www.mda.cg49.fr

Pour toute personne âgée, personne handicapée ou aidant, la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) est conçue comme un « lieu unique » où, quel que soit l'âge ou l'origine du manque d'autonomie de la personne, celle-ci peut exprimer, à partir de son projet de vie, ses besoins d'aide et de compensation. La MDA lui proposera des réponses en termes d'allocations, de prestations, de cartes (ex.: carte européenne de stationnement, d'invalidité...), d'accueil et d'accompagnements médico-sociaux, de parcours scolaire ou professionnel. La MDA l'accompagnera tout au long de ses démarches et de ses procédures.

Des accueils localisés sont également en place : dans certains Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC). Ces relais locaux permettent une information et une aide de proximité.

Site :
http://www.mda.cg49.fr/fileadmin/documents/missions/liste_CCAS.pdf

Le Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap (CLH)

14, place Imbach
49 100 ANGERS
Tél. / Fax : 02 41 88 77 15

Le Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap (CLH) est une union d'associations œuvrant au profit des personnes en situation de handicap.

Ses missions :

- sensibiliser l'ensemble de la société à l'existence et aux attentes des personnes en situation de handicap,
- être un lieu de décloisonnement des associations entre elles,
- fédérer des actions qui s'adressent au plus grand nombre d'associations (dans l'esprit du plus grand dénominateur commun),
- initier ou promouvoir des études-actions concernant le handicap et son évolution,
- être un lieu de veille, d'alerte et de coordination concernant le domaine du handicap dans son ensemble,
- assurer une représentation de ses adhérents dans diverses instances,
- de mettre en œuvre des outils pour le compte des collectivités publiques,
- et plus généralement, favoriser toutes actions susceptibles de faire prendre en compte le handicap dans la société.

Le Comité Départemental Handisport (CDH) de Maine-et-Loire

7, rue Pierre Coubertin
BP 43 527
49 136 Les ponts de Cé Cedex
Tél. : 06 31 60 38 73

Le comité est une association qui comprend des associations qui ont pour but la pratique des activités physiques et sportives spécifiques aux personnes en situation de handicap physique et sensoriel (déficiences visuelles et auditives). Organe décentralisé de la Fédération Française Handisport (FFH), le CDH49 est affilié à la FFH comme tous les membres qui la composent.

Le Comité Départemental Handisport de Maine-et-Loire a pour objectifs : l'organisation, le développement, la coordination et le contrôle de la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap moteurs ou sensoriels (visuels ou auditifs) de son territoire, la représentation des associations, des adhérents, auprès des pouvoirs publics, des organismes sportifs départementaux et la défense de leurs intérêts, moraux et matériels, de favoriser la pratique Handisport dans les clubs valides et ainsi, soutenir les clubs désirant accueillir des personnes en situation de déficience motrice et/ou sensorielle (administratif, formation...).



Ce guide s'inscrit dans le prolongement du forum « jeunes et politiques jeunesse en milieu rural en Maine-et-Loire » organisé fin 2012). Ainsi est-il né d'un constat partagé par des fédérations d'éducation populaire, des associations intercommunales de jeunesse et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'un besoin renforcé d'appui à la construction des politiques jeunesse dans le milieu rural (moins de ressources locales, moins de moyens humains et financiers ...).

A l'issue du Forum, les participants (élus locaux, élus associatifs et professionnels de jeunesse) ont manifesté une demande forte d'un outil concret d'appui à la construction technique d'une politique jeunesse.

Ce projet a été conduit et coordonné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire, en partenariat avec un groupe de travail.

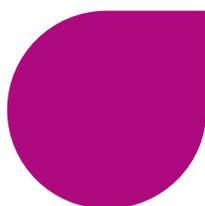
Participants au groupe de travail :



L'AIDAL, L'AJIC, la communauté de communes du Haut Anjou, les Céméas 49, la fédération départementale Familles Rurales, la fédération Maine-et-Loire et Mayenne des Centres Sociaux, la fédération départementale des Foyers Ruraux, la fédération des œuvres laïques 49, les Francas 49, le MRJC 49

Visites, analyse, rédaction et animation du groupe de travail par l'équipe de JEUDEVl (Jeunesse – Développement – Intelligents ; www.jeudevi.org) sous la direction de Christophe Moreau, sociologue.

Dans le cadre de cette étude, un panel de 17 structures du département (entretien avec des élus municipaux, associatifs, des professionnels et des jeunes) a été sollicité.
Une consultation par questionnaire de 50 professionnels de la jeunesse et 20 élus locaux a eu lieu.



Participation financière de la CAF